

CHOIX DE CHAPITRES
DES
STATUTS REVISÉS DU CANADA, 1906
ET
MODIFICATIONS 1907-1914
RELATIVES À
LA LOI CRIMINELLE



OTTAWA
RÉIMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1914

Couronne—Suite

lois rendues par la Couronne, le sénat et les communes, c. 1, art. 5
 prérogatives de la
 clémence, c. 146, art. 1076-1080

Cour supérieure

définition, c. 1, art. 34 (26)
 de juridiction criminelle, définition, c. 146, art. 2

**Criminelle, loi****abandon**

d'un enfant de moins de deux ans, c. 146, art. 245

abus de confiance. *Voir vol*

acte criminel

instruction

expéditive. *Voir instruction expéditive*
 par voie d'acte d'accusation. *Voir procédure par voie d'acte d'accusation*
 jeunes délinquants. *Voir jeunes délinquants*
 sommaire. *Voir instruction sommaire*

acte d'accusation, procédure par voie d'

acte d'accusation

allégations des, c. 146, art. 844 (1)

amendement de l', c. 146, art. 889, 898

ajournement si l'accusé en souffre, c. 146, art. 890

inscription au verso, de l', au dossier, c. 146, art. 891

amendement du chef d'accusation, c. 146, art. 889

à la demande de l'accusé, c. 146, art. 892

chefs d'accusation

accusation alternative d'infractions, c. 146, art. 854, 892

allégations non essentielles dans les, c. 146, art. 855, 861, 862, 863

amendement de l', c. 146, art. 889

à la demande de l'accusé, c. 146, art. 892

annulation des, c. 146, art. 871

division des, par ordre de la cour, c. 146, art. 892

forme et contenu des, c. 146, art. 855, 861, 862, 863

procès distinct sur chaque chef d'accusation, c. 146, art. 857, 858

réunion des, c. 146, art. 856

pour vol, c. 146, art. 857 (2)

compétence, c. 146, art. 844 (1)

complices après le fait, contre, c. 146, art. 849

conviction antérieure, accusation de, c. 146, art. 851

déclaration d'accusation fondée par le grand jury, c. 146, art. 921 (2)

forme de la, c. 146, art. 845

déclarations dans les, c. 146, art. 844, 845

désignation de lieu, c. 146, art. 844 (2)

détails des accusations, c. 146, art. 859, 860

employés des postes, contre un, c. 146, art. 850

parchemin, non nécessaire, c. 146, art. 843

poursuite des, par

l'avocat de la Couronne, c. 146, art. 872

ordre du juge, pour parjure, c. 146, art. 870

personne liée par cautionnement de poursuivre, c. 146, art. 871

Criminelle, loi—*Suite***acte d'accusation, procédure par voie d'—*Suite***acte d'accusation—*Suite*poursuite des, par—*Suite*

procureur général, c. 146, art. 873 (1)

qui que ce soit sur ordre de la cour, c. 146, art. 873 (2, 3)

propriété, attribution de

à la Couronne, s'il n'est pas prouvé de propriétaire, c. 146, art. 893 (2)

amendement de l', au procès, c. 146, art. 893

carte-poste, c. 146, art. 867

corporation, à une, c. 146, art. 865

fonctionnaire public, en la possession d'un, c. 146, art. 864 (d)

fonctionnaire public, volé par un, c. 146, art. 868

huitres, c. 146, art. 864 (e)

lettre à la poste, sac postal, c. 146, art. 869

louée, c. 146, art. 848

minerais et minéraux, c. 146, art. 866

propriétaire non prouvé, c. 146, art. 893 (2)

propriétaires conjoints, à des, c. 146, art. 864 (a, b)

syndics de chemins à barrières, de, c. 146, art. 864 (c)

timbre-poste, c. 146, art. 867

prétendu inclure de l'argent, pour avoir, c. 146, art. 846

receleurs, contre les, c. 146, art. 849

trahison pour, c. 146, art. 847

vol par un locataire ou personne logée, c. 146, art. 848

appel

cas réservé, refus de, c. 146, art. 1015, 1016

condamnation pour conspiration contre le commerce, c. 146, art. 1012

Conseil privé, pas d'appel au, c. 146, art. 1025

cour suprême, à la, c. 146, art. 1013 (3), 1024

juge dissident, c. 146, art. 1013 (3)

jugement, c. 146, art. 1013

magistrat de police, de la sentence du, c. 146, art. 1013

pouvoirs de la cour d', c. 146, 1018, 1019, 1020

preuve pour la cour d', c. 146, art. 1017

sentence du magistrat de police, de la, c. 146, art. 1013

suspension de la sentence, en cas d', c. 146, art. 1023

verdict, c. 146, art. 1013

arrêt de jugement, motifs insuffisants pour, c. 146, art. 1010

compétence

changement de, c. 146, art. 884

dans Québec, c. 146, art. 887

déclaration de, dans l'acte d'accusation, c. 146, art. 844 (1)

complices après le fait, c. 146, art. 849

conduite désordonnée, c. 146, art. 238 (f, g), 239

confiscation (deodand), abolition de la, c. 146, art. 1032

conviction antérieure, c. 146, art. 851

copies de documents

droit de l'accusé à des, c. 146, art. 894, 895, 896

en cas de trahison, c. 146, art. 897

Criminelle, loi—Suite**acte d'accusation, procédure par voie d'—Suite**

corporation, contre une

absence de procédures, c. 146, art. 919

avis, c. 146, art. 918

certiorari, non requis, c. 146, art. 917

comparution, par procureur, c. 146, art. 916

procès en l'absence de la, c. 146, art. 920

dossier

acquittement ou conviction, forme du, c. 146, art. 914

amendement, en cas d', forme du, c. 146, art. 915

enquête du Coroner

nul ne peut subir son procès sur une, c. 146, art. 940

erreur, pas de procédures en, c. 146, art. 1014 (1)

inspection de documents

droits de l'accusé à l', c. 146, art. 894, 895, 896

en cas de trahison, c. 146, art. 897

jury

de ventre inspiciendo, abolition du, c. 146, art. 109

grand

nombre requis pour déclarer une accusation fondée, c. 146, art. 821 (3)

objections à la composition, du, c. 146, art. 899 (2)

témoins devant le

additionnels par ordre du juge, c. 146, art. 877

assermentation des, c. 146, art. 874, 875

honoraires pour, c. 146, art. 878

nom du, inscrit au verso de l'acte d'accusation, c. 146, art. 876

nom des, soumis au grand jury, c. 146, art. 877

noms des, soumis au grand jury, c. 146, art. 877

territoire du Yukon, pas de, dans le, c. 63, art. 63 (2)

territoires du Nord-Ouest, pas de, dans les, c. 62, art. 36 (3)

petit

ajournement, durant l', c. 146, art. 945

appel du tableau du, c. 146, art. 927, 928, 929

récusations

appel ou service des jurés, c. 146, art. 928

du tableau, c. 146, art. 925, 926

péremptoires

forme de la, c. 146, art. 936

jury mixte, en cas de, c. 146, art. 937

par l'accusé, c. 146, art. 932, 933 (2)

pour la Couronne, c. 146, art. 933

pour cause, c. 146, art. 935

instruction de la, c. 146, art. 930, 931

de medietate linguae, abolition du, c. 146, art. 922

feu, lumière et rafraîchissements, au, c. 146, art. 946

inspection par le, c. 146, art. 958

jury mixte

au Manitoba, c. 146, art. 924

dans Québec, c. 146, art. 923

Criminelle, loi—Suite**acte d'accusation, procédure par voie d'—Suite****jury—Suite****petit—Suite**

- jurés supplémentaires, c. 146, art. 939
- libération du
 - incapable de s'entendre, c. 146, art. 960
 - qui désobéit aux instructions, c. 146, art. 959 (3)
- rafraîchissements au, c. 146, art. 946
- second procès par le même jury, c. 146, art. 929 (2)
- se retirant pour considérer son verdict, c. 146, art. 959
- traitement du, c. 146, art. 946

Lieu du procès

- changement de juridiction, c. 146, art. 884
 - dans Québec, c. 146, art. 884
 - dans la province, c. 146, art. 888
 - exception quant à la diffamation dans un journal, c. 146, art. 888
- transfert du prisonnier au, c. 146, art. 883, 886
- transmission du dossier, c. 146, art. 885
- mandat d'amener, et certificat, c. 146, art. 879
 - mandat par un juge de paix sur certificat, c. 146, art. 880
 - emprisonnement ou caution, c. 146, art. 881
 - si l'accusé est en prison, c. 146, art. 882

mise en accusation, c. 146, art. 941**nouveau procès**

- cautionnement en cas de, c. 146, art. 1023 (3)
- ordre du ministre de la Justice pour, c. 146, art. 1022
- permission pour, c. 146, art. 1021
- suspension de la sentence dans le cas de, c. 146, art. 1023

objections

- à la composition du grand jury, c. 146, art. 899 (2)
- à la forme, avant le plaidoyer, c. 146, art. 898

plaidoyers

- à la forme, non admis, c. 146, art. 899 (1)
- avocat, par l', c. 146, art. 903
- coupable, c. 146, art. 900
- non coupable, c. 146, art. 900 (1), 905 (2)
 - après qu'il a été disposé des plaidoyers spéciaux, c. 146, art. 906 (2)
 - délai dans la poursuite, après, Ontario, c. 146, art. 904
- refus de plaider, c. 146, art. 900 (2)
- spéciaux
 - autrefois acquit ou autrefois convict, c. 146, art. 905 (1)
 - déclaration quant aux, c. 146, art. 906 (3)
 - instruction de la contestation sur plaidoyer d', c. 146, art. 907
 - meurtre ou homicide, en cas de, c. 146, art. 909 (2)
 - preuve de l'identité des accusations, c. 146, art. 908
 - similarité, mais avec aggravation, c. 146, art. 909
 - soulevés ensemble, c. 146, art. 906

Criminelle, loi—Suite**acte d'accusation, procédure par voie d'—Suite**plaidoyers—*Suite*spéciaux—*Suite*

dans les causes de diffamation

justification, c. 146, art. 910, 911

publication autorisée par la législature, c. 146, art. 912, 913

pardon, c. 146, art. 905 (1)

avec *autrefois acquit* ou *autrefois convict*, c. 146, art. 906

temps pour les, c. 146, art. 901

dans l'Ontario, c. 146, art. 902

preuve

au procès

admission de l'accusé, c. 146, art. 978

agiotage sur les fonds industriels, c. 146, art. 987

approvisionnement publics, cause relative aux, c. 146, art. 991

biens

bestiaux, c. 146, art. 989

bois, c. 146, art. 990

condamnation antérieure, c. 146, art. 982

pour recel, c. 146, art. 994

enfant

âge de l', c. 146, art. 984

non sous serment, c. 146, art. 1003

infanticide, c. 146, art. 983

maison de jeu, c. 146, art. 985, 986

marques frauduleuses sur la marchandise, c. 146, art. 992

procès antérieur en cas de parjure, c. 146, art. 979

recel d'objets volés, c. 146, art. 993

condamnation antérieure, c. 146, art. 994

vol de minéraux et de minéraux, c. 146, art. 988

corroboration de

deux témoins requis en certains cas, c. 146, art. 1002

d'un enfant non sous serment, c. 146, art. 1003

prise à part du procès

déclaration par l'accusé devant le juge de paix, c. 146, art. 1001

dépositions lues en preuve

prises lors de l'enquête préliminaire, c. 146, art. 999, 1000

prise sur commission, c. 146, art. 998

par commission, c. 146, art. 995, 998

en présence de l'accusé, c. 146, art. 996

hors du Canada, c. 146, art. 997

procès

accusation de tentative, infraction complète prouvée, c. 146, art. 950

accusation de meurtre

preuve d'homicide, c. 146, art. 951 (2)

preuve de suppression de part, c. 146, art. 952

accusation de vol de bestiaux, preuve de fraude, c. 146, art. 953

Criminelle, loi—Suite**acte d'accusation, procédure par voie d'—Suite**procès—*Suite*

accusation d'infraction

preuve de tentative, c. 146, art. 949

preuve d'une partie seulement de l'infraction, c. 146, art. 951

ajournement, c. 146, art. 945

cause pour la défense, c. 146, art. 944 (2)

conviction antérieure mise à charge, c. 146, art. 963, 964

démence de l'accusé

au moment de la libération, s'il n'y a pas de poursuite, c. 146, art. 968

au moment de l'infraction, c. 146, art. 966

au moment du procès, c. 146, art. 967

démence d'une personne incarcérée, c. 146, art. 970

garde d'un aliéné, c. 146, art. 969

diffamation écrite, défense en cas de, c. 146, art. 947

dimanche, validité des procédures le, c. 146, art. 961

discours des avocats, c. 146, art. 944

infraction concernant la monnaie, c. 146, art. 955

destruction de la monnaie contrefaite, c. 146, art. 955

inspection par le jury, c. 146, art. 958

jour de fête, validité des procédures un, c. 146, art. 961

pleine défense, droit de, c. 146, art. 942

polygamie, dans un cas de, c. 146, art. 948

pouvoir de la cour, c. 146, art. 965

pratique existante, c. 146, art. 965

présence de l'accusé, c. 146, art. 943

receleurs conjoints, c. 146, art. 954

réserve d'une question, c. 146, art. 979

résumé par le poursuivant, c. 146, art. 944

suspension des procédures, c. 146, art. 962

renversement du jugement

motifs insuffisants pour le, c. 146, art. 1010

réserve d'une question de droit pour la cour d'appel, c. 146, art. 1014

refus de, et appel, c. 146, art. 1015, 1016

suspension de la sentence en cas de, c. 146, art. 1014 (5), 1023 (2)

sentence

exécution de la, quand la juridiction est changée, c. 146, art. 1006

justifiée par toute cour, c. 146, art. 1005

libération sur, c. 146, art. 1007 (4, 5)

question avant la, c. 146, art. 1004

suspendue en cas d'appel, c. 146, art. 1023

témoins

comparution des, c. 146, art. 971

contrainte à la, c. 146, art. 972

grand jury, devant le. *Voir jury*

mandat contre un, c. 146, art. 973

hors de la juridiction, c. 146, art. 974, 975, 976

prisonniers, c. 146, art. 977

Criminelle, loi—Suite**acte d'accusation, procédure par voie d'—Suite**

transfert du prisonnier au lieu du procès, c. 146, art. 883

verdict

attaque contre un, c. 146, art. 1011

défectuosités purgées par le, c. 146, art. 1010 (2)

diffamation écrite, dans les causes de, c. 146, art. 956

acte testamentaire, c. 146, art. 2**action**

contre ceux qui administrent la loi criminelle

avis, c. 146, art. 1144

défense, c. 146, art. 1145

frais, c. 146, art. 1147

offre de paiement, c. 146, art. 1146

pas d'action contre un juge de paix qui met à exécution une condamnation, c. 146, art. 1151

prescription des, c. 146, art. 1143, 1147, 1149

recouvrement des honoraires et amendes, c. 146, art. 1150

temps et lieu de, c. 146, art. 1143, 1147

travaux publics, préservation de la paix aux, c. 146, art. 1149

vexatoire, c. 146, art. 1148

action vexatoire, c. 146, art. 1148**administration**

de la loi criminelle

action entre ceux qui l'administrent. *Voir action*

de la loi et de la justice, contravention, c. 146, art. 155, 156

avec l'intention de commettre un acte criminel, c. 146, art. 276

déforement, pour fins de, c. 146, art. 216 (i)

affirmation fausse. Voir parjure**agent de la paix**

définition, c. 146, art. 2

négligence d'aider un, c. 146, art. 167

obstructions à un, c. 146, art. 169

agiotage

sur les fonds et sur la marchandise, c. 146, art. 231

fréquenter des endroits pour l', c. 146, art. 233

aide à un agent de la paix, c. 146, art. 31**aider une évasion**

force, emploi de la, pour l'empêcher, c. 146, art. 44, 45

Alberta

application de la loi d'Angleterre, c. 146, art. 9

aliments, vente d', malsains, c. 146, art. 222**amendes. Voir peines****amirauté d'Angleterre**

infraction dans la juridiction de l', c. 146, art. 591, 656

Angleterre

amirauté d', infractions dans la juridiction de l', c. 146, art. 591, 656

Criminelle, loi—*Suite***Angleterre—*Suite***

loi criminelle de l'

application de la, aux provinces de
Colombie-Britannique, c. 146, art. 11
Manitoba, c. 146, art. 12
l'Ontario, c. 146, art. 10

instruction de contraventions contre la, c. 146, art. 589

animaux. Voir méfaits**appel**

acte d'accusation, appel d'une condamnation sur. *Voir acte d'accusation*
conseil privé, abolition de l', au, c. 146, art. 1023
convictions par voie sommaire, des. *Voir convictions par voie sommaire*
cour d', définition, c. 146, art. 2
cour suprême, c. 146, art. 1013 (2), 1024
procès sommaire, de, c. 146, art. 797, 1013

apprentis

blessures corporelles à un, c. 146, art. 249
correction des, c. 146, art. 63

approvisionnement

définition, c. 146, art. 2
publics. *Voir approvisionnements publics*

approvisionnements publics

agissements frauduleux relativement aux. *Voir fraude*
définition, c. 146, art. 2
perquisitions par un agent de la paix, pour, c. 146, art. 636

arme à feu

confiscation et destruction, c. 146, art. 123
pointer une, sur quelqu'un, c. 146, art. 122
port d'une, par une personne déguisée, c. 146, art. 123
poursuites, prescription des, c. 146, art. 1140 (1 f)

armée, exempte de la loi criminelle, c. 146, art. 8**armes chargées**

définition, c. 146, art. 2 (6)

armes offensives. Voir aussi fusil à air, arme à feu, pistolet

assemblées publiques, à ou près des. *Voir assemblées publiques*
définition, c. 146, art. 2 (7)
port d'
couteau à gaine, c. 146, art. 124
ouvertement de façon à alarmer, c. 146, art. 116
par un contrebandier, c. 146, art. 117
possession d', pour des fins dangereuses pour la paix, c. 146, art. 115
prescriptions des actions, c. 146, art. 1140 (1 d, f)
saisie d', en vertu d'un mandat de perquisition, c. 146, art. 634
soldats, matelots, etc., exemptés, c. 146, art. 125
travaux publics, dans le voisinage de. *Voir travaux publics*
vente d', c. 146, art. 123

Criminelle, loi—Suite**arrestation**

avec mandat. *Voir mandat*

pouvoir statutaire d', c. 146, art. 38

production du mandat, c. 146, art. 40

sans mandat

par qui que ce soit

contrevenant poursuivi, c. 146, art. 37

criminel poursuivi, c. 146, art. 649

criminel soupçonné, c. 146, art. 83

personne trouvée à commettre une infraction, c. 146, art. 32, 646

crime, c. 146, art. 646

la nuit, c. 146, art. 648

la nuit, c. 146, art. 34, 36 (1)

par un agent de la paix

en flagrant délit, personne en, c. 146, art. 35, 646, 647

crime, à commettre un, c. 146, art. 648

fâneur de nuit, c. 146, art. 36 (2), 652

contrevenant soupçonné, c. 146, art. 30, 33

par un officier au service de Sa Majesté

personne qui emporte des liqueurs à bord d'un navire de Sa Majesté,
c. 146, art. 641

assemblées illégitime, c. 146, art. 87, 89

assemblée publique

armes portées à une, ou en y allant, c. 146, art. 126, 127

restitution des, c. 146, art. 620, 621

saisie des, c. 146, art. 619

guetter quelqu'un qui en revient, c. 146, art. 128

prescription des poursuites, c. 146, art. 1140 (1 c)

présence en armes à une, c. 146, art. 126, 127.

associé, innocent, c. 146, art. 428

autorité et personne du Roi, infractions contre l', c. 146, art. 74, 84

avortement

drogues, etc., pour le produire, vente de, c. 146, art. 207

fourniture de, c. 146, art. 305

infanticide d'un être non né, c. 146, art. 306

tentative de produire l', c. 146, art. 303

sur soi-même, c. 146, art. 304

bagarre, c. 146, art. 100

banquier, définition, c. 146, art. 2

bataille de coqs, c. 146, art. 542 (c)

arène, tenir une, c. 146, art. 543

bestialité, c. 146, art. 202

définition, c. 146, art. 2

prise frauduleuse de, c. 146, art. 392

Voir aussi méfaits

Criminelle, loi—Suite**biens**

- agissements frauduleux quant aux, c. 146, art. 412 *et suiv.*
- définition, c. 146, art. 2
- dommages malicieux aux. *Voir méfaits*
- droits de propriété, infractions contre les, c. 146, art. 335 *et suiv.*
 - définitions relatives aux, c. 146, art. 335
- obtenus par crime, recel de, c. 146, art. 399
- volés. *Voir objets volés*

bigamie

- définition, c. 146, art. 307 (7)
- excuses, c. 146, art. 307 (3)
- forme de mariage, c. 146, art. 307 (5)
- inhabilité, n'est pas une défense, c. 146, art. 307 (2)
- pays étranger, en, c. 146, art. 307 (4)
- punition de la, c. 146, art. 308

billet de banque

- annonce, etc., y ressemblant, c. 146, art. 551
- définition, c. 146, art. 2
- faux, réception de, c. 146, art. 550
 - saisie et destruction, c. 146, art. 622 (1)

blessures

- aux bestiaux. *Voir méfaits*
- à un fonctionnaire, etc., dans l'exécution de son devoir, c. 146, art. 275 (b)
- avec intention de commettre un tort corporel grave, c. 146, art. 273
- punition, c. 146, art. 274

blessures corporelles, c. 146, art. 273 *et suiv.***bois**

- empêcher la transmission du, c. 146, art. 525
- en dérive, le prendre et y effacer des marques, c. 146, art. 394
- perquisition pour, illégalement détenu, c. 146, art. 628

bordel

Voir maison de désordre

brûlures, blessures par

Voir méfaits

cachette frauduleuse, c. 146, art. 397**cadavre**

- cacher le, d'un enfant, c. 146, art. 272
- indignités à un, c. 146, art. 237 (b)
- omission d'enterrer un, c. 146, art. 237 (a)

carrière, excavations non protégées à une, c. 146, art. 287**carte-poste, réputée bien-meuble, c. 146, art. 3****cautionnement. *Voir cautionnement, enquête préliminaire, procès expéditif, procès sommaire*****cautionnement**

- arrestation de l'accusé par la caution, c. 146, art. 1088 (2)
- cautionnement après réintégration, c. 146, art. 1089
- certiorari*, sur, c. 146, art. 1096
- coroner, devant le, c. 146, art. 667

Criminelle, loi—Suite**cautionnement—Suite****défaut sur**

- certificat de, par le juge de paix, c. 146, art. 1097
- liste des, c. 146, art. 1094
- procédure sur, c. 146, art. 1095
- transmission du et des certificats
 - autres provinces, c. 146, art. 1099
 - Colombie-Britannique, c. 146, art. 1099 (1)
 - Ontario, c. 146, art. 1098
 - Québec, c. 146, art. 1114

enregistrement

- copie du rapport au ministre des Finances, c. 146, art. 1112
- déposition sous serment à la liste, c. 146, art. 1103
- double de la liste au shérif, c. 146, art. 1105 (2)
- production de la liste, c. 146, art. 1104, 1105 (1)

forfaiture du, sur défaut

- mode de, c. 146, art. 1100
- ordre de, c. 146, art. 1095
 - sauf si la non comparution est justifiable, c. 146, art. 1108
- produit de la, c. 146, art. 1101

libération du

- forfaituré discrétionnaire, c. 146, art. 1110
- incarcération, par Y, c. 146, art. 1092
- réintégration sur, c. 146, art. 1090
- liste des défauts, c. 146, art. 1094
- non comparution, justification de la, c. 146, art. 1108

cautionnements

- de garder la paix, c. 146, art. 1058, 1059
- province de Québec
 - biens ou terres insuffisants, c. 146, art. 1117
 - dispositions non applicables aux, c. 146, art. 1102, 1112
 - émission d'une exécution, c. 146, art. 1115, 1116
 - emprisonnement de l'obligé, c. 146, art. 1116 (2), 1119
 - forfaiture pour défaut, c. 146, art. 1113
 - jugement, inscription de, c. 146, art. 1115
 - obligé, définition d', c. 146, art. 1086
 - procédure sur, c. 146, art. 1118
 - recouvrement par action, c. 146, art. 1119
 - transmission à la cour, c. 146, art. 1114

certiorari

- cautionnement sur demande de, c. 146, art. 1126
- détention de l'accusé durant les procédures, c. 146, art. 1120
- libération sur motion à fin d'annuler, c. 146, art. 1127
 - procedendo, bref de, non nécessaire, c. 146, art. 1127
- pas dans le cas de
 - conviction par voie sommaire
 - confirmée en appel, c. 146, art. 1121
 - portée en appel, c. 146, art. 1122
 - jeunes délinquants, conviction de, c. 146, art. 1123

Criminelle, loi—Suite**charge**

- corruption dans l'obtention d'une, c. 146, art. 156
- inhabilité à occuper une, pour fraude, c. 146, art. 159, 162
- s'intéresser à une, moyennant rétribution, c. 146, art. 163
- vente d'une, c. 146, art. 162

chef d'accusation. *Voir* acte d'accusation, procédure par voie d'

chemin de fer

- méfais à un, c. 146, art. 510 (A, c, d)
- mettre en danger des biens par dommages, c. 148, art. 517
- mettre en danger des personnes sur un, c. 146, art. 282, 283
- obstruction à la construction, ou aux transports, c. 146, art. 518

choses nécessaires à la vie

- omission de les fournir, c. 146, art. 344
 - par un chef de famille, c. 146, art. 242
 - par un maître, c. 146, art. 243
 - par une personne chargée d'une autre, c. 146, art. 241

circonscription territoriale

- définition, c. 146, art. 2 (13)

Colombie-Britannique

- loi criminelle de l'Angleterre en, c. 146, art. 11

combat

- autre qu'un combat concerté, c. 146, art. 108

combat concerté

- défi et entraînement pour un, c. 146, art. 104
- définition, c. 146, art. 2
- empêchement de, par le shérif, c. 146, art. 627, 628
- juridiction quant aux, c. 146, art. 606
- présence ou encouragement, c. 146, art. 106
- pugiliste à un, c. 146, art. 105
- quitter le Canada pour aller se battre, c. 146, art. 107

commerce

- combinaison industrielle, définition, c. 146, art. 2 (15)
- complot pour restreindre le, c. 146, art. 496
 - acte, définition, c. 146, art. 335 (a)
 - exceptions
 - associations protectrices d'ouvriers, c. 146, art. 498 (2)
 - unions ouvrières, c. 146, art. 497
 - instruction des, c. 146, art. 581 590
 - sans jury, choix d', c. 146, art. 581
 - punition des, c. 146, art. 498

commissaire, définition, c. 146, art. 2

commutation de la peine de mort, c. 146, art. 1077
compensation pécuniaire. *Voir* punition

compétence. *Voir* acte d'accusation, procédure par voie d'

complice

- après le fait
 - actes criminels, certains, c. 146, art. 574, 575

Criminelle, loi—Suite**complice—Suite**après le fait—*Suite*

définition, c. 146, art. 71

mari et femme, c. 146, art. 71 (2)

meurtre, c. 146, art. 267

avant le fait, c. 146, art. 69, 70

compulsion

de la femme par son mari, c. 146, art. 21

est une excuse pour un crime, quand, c. 146, art. 20

serment illégal prêté sous l'effet de la, c. 146, art. 131

condamnation antérieure

acte d'accusation qui impute une, c. 146, art. 963, 964

défense de. *Voir acte d'accusation*, procédure par voie d'

preuve de, c. 146, art. 982

confiscation. Voir punitions**connaissance charnelle**

administration des drogues, etc., pour y arriver, c. 146, art. 216 (i)

définition, c. 146, art. 7

d'une fille âgé de moins de quatorze ans, c. 146, art. 301

tentative de, c. 146, art. 301

menaces, aux fins de, c. 146, art. 216 (p)

*Voir aussi déflquement; viol; séduction***consentement**

à la mort, n'est pas une excuse, c. 146, art. 67

poursuites qui exigent un

abus de confiance, c. 146, art. 596

actes frauduleux par un vendeur ou débiteur hypothécaire, c. 146, art. 597

amirauté d'Angleterre, contravention dans le ressort de l', c. 146, art. 591

corruption judiciaire, c. 146, art. 593

émission de monnaie contrefaite, c. 146, art. 598

envoi à la mer d'un navire impropre à la mer, c. 146, art. 595

substances explosives, fabrication ou possession, c. 146, art. 594

violation de secrets officiels, c. 146, art. 592

conspiration

pour commettre un acte criminel, c. 146, art. 573

pour déflquer, c. 146, art. 218

pour porter une fausse accusation, c. 146, art. 178

pour restreindre le commerce. *Voir commerce***constable. Voir agent de la paix****constable-chef**

définition, c. 146, art. 2

substitut, définition, c. 146, art. 2

contrainte

de la femme par le mari, c. 146, art. 21

est une excuse du crime, quand, c. 146, art. 20

serment illégal prêté par contrainte, c. 146, art. 131

Criminelle, loi—Suite**contrat de services**

- contravention à un, c. 146, art. 499
 - affichage de copie des dispositions le concernant, c. 146, art. 500
 - définition d'acte, c. 146, art. 335 (a)

contravention à un contrat de services

Voir contrat de services

conviction par voie sommaire

- adjudication par le juge de paix, c. 146, art. 726
- admission de l'accusation, c. 146, art. 721 (2)
- ajournement, c. 146, art. 722
- amendes, obtention du paiement des, c. 146, art. 739, 739 (2), 740
 - au cas de coupables en commun, c. 146, art. 723
- appel
 - abandon de l', c. 146, art. 760
 - audition de l', c. 146, art. 751
 - certiorari* n'existe pas après l', c. 146, art. 1122
 - conviction ou ordre
 - confirmation, c. 146, art. 1121
 - preuve de la, c. 146, art. 757 (3)
 - rapport de la, au juge de paix, c. 146, art. 757 (4)
 - transmission de la, à la cour d'appel, c. 146, art. 757 (1)
 - cour d', c. 146, art. 749
 - forme sur questions d', c. 146, art. 753
 - frais, ordre quant aux, c. 146, art. 758
 - quant l'appel n'est pas poursuivi, c. 146, art. 755
 - recouvrement des, c. 146, art. 759
 - Infirmation de conviction ou ordonnance, c. 146, art. 751 (3, 4)
 - insuccès des procédures en, c. 146, art. 756
 - jugement, c. 146, art. 754
 - définiitif, c. 146, art. 752 (1), 1121
 - preuve en, c. 146, art. 752 (2, 3)
 - procédure en, c. 146, art. 750
 - application des dispositions, c. 146, art. 706
 - audience publique, audition en, c. 146, art. 714
 - audition en audience publique, c. 146, art. 714
 - avocats des parties, c. 146, art. 715
 - cautionnement de garder la paix, c. 146, art. 743
 - circonscription territoriale, définition, c. 146, art. 705 (a)
 - comparution
 - contraindre la, de l'accusé, c. 146, art. 711
 - des deux parties, c. 146, art. 720
 - comté, définition, c. 146, art. 705 (e)
 - contrevenants en commun, preuves en cas de, c. 146, art. 723
 - conviction ou ordre contre l'accusé, c. 146, art. 727
 - minute ou mémoire de la, c. 146, art. 727
 - première, libération sur la, en certains cas, c. 146, art. 723
 - preuve de, c. 146, art. 757 (3)
 - rapport des, c. 146, art. 1133, 1134

Criminelle, loi—Suite**conviction par voie sommaire—Suite**

- cour, définition, c. 146, art. 705 (h)
- définitions, c. 146, art. 705
- dénonciation et plainte, c. 146, art. 710
 - prescription, c. 146, art. 1142
- dépositions ne requièrent pas de signature, c. 146, art. 721 (5)
- désobéissance à l'ordre du juge de paix, c. 146, art. 731
- district, définition, c. 146, art. 705 (e)
- exposé de la cause par le juge de paix pour la révision
 - amendement de l', c. 146, art. 766
 - appel interdit par, c. 146, art. 769 (1)
 - pas d'exposé s'il n'y a pas d'appel, c. 146, art. 719 (2)
 - audition, c. 146, art. 765
 - cautionnement par l'appelant, c. 146, art. 762
 - certiorari*, etc., non requis, c. 146, art. 768
 - cour, pouvoir de la, c. 146, art. 766
 - demande d', c. 146, art. 761
 - exécution de la conviction, c. 146, art. 767
 - honoraires sur demande d', c. 146, art. 762
 - pas d'action contre le juge de paix pour, c. 146, art. 1151
 - frais, pas de, contre le juge de paix, c. 146, art. 765 (2)
 - refus d', c. 146, art. 762
 - demande pour contraindre à un, c. 146, art. 764
 - règles quant à l', c. 146, art. 576 (1 b), 761 (2)
- frais
 - recouvrement des, c. 146, art. 728
 - avec l'amende, c. 146, art. 737
 - sur conviction ou ordonnance, c. 146, art. 735
 - sur renvoi, c. 146, art. 736
- greffier de la paix, définition, c. 146, art. 705 (e)
- honoraires des juges de paix et de leurs greffiers, c. 146, art. 770
 - illégaux, perception d', c. 146, art. 1134
- informalités, c. 146, art. 723, 724, 735, 1121, 1129
- jurisdiction, c. 146, art. 707, 708, 709
 - excès de, c. 146, art. 1131
- libération sur première conviction, c. 146, art. 729
- mandat pour l'accusé, c. 146, art. 711
 - visa du, c. 146, art. 712
- mandat pour un témoin, c. 146, art. 713 (2)
- mise en accusation, c. 146, art. 721 (1)
- non comparution
 - de l'accusé, c. 146, art. 718
 - du poursuivant, c. 146, art. 719
- objections aux procédures, c. 146, art. 723
- paiement de l'amende, etc., exiger le, c. 146, art. 739, 740 (2)
- prescription de la dénonciation ou plainte, c. 146, art. 1142
- preuve
 - commission par, c. 146, art. 716 (2)

Criminelle, loi—Suite**conviction par voie sommaire—Suite**preuve—*Suite*

- dépositions, signature non nécessaire, c. 146, art. 721 (5)
- exception niée par le plaignant, c. 146, art. 717
- prise de la, c. 146, art. 711
- réponse dans la, c. 146, art. 721 (4)
- serment, sous, c. 146, art. 716 (1)
- prison, définition, c. 146, art. 705 (d)
- prison commune, définition, c. 146, art. 705 (d)
- rapport par le juge de paix
 - des convictions et des deniers reçus, c. 146, art. 1133
 - omission du rapport ou sa fausseté, c. 146, art. 1134
- renvoi
 - certificat de, c. 146, art. 730
 - ordonnance de, c. 146, art. 730
- saisie et vente à défaut de paiement
 - incarcération à défaut de, c. 146, art. 739-742
 - si le défendeur est déjà en prison, c. 146, art. 746
 - mandat de
 - incarcération au lieu de, c. 146, art. 744
 - visa du, c. 146, art. 743
 - offres et paiement, c. 146, art. 747
 - pour frais, c. 146, art. 742
 - réincarcération en attendant l'exécution, c. 146, art. 745
- sommation de l'accusé, c. 146, art. 711 (2)
 - de témoins hors de la juridiction, c. 146, art. 713
- témoins, présence des, c. 146, art. 711
 - mandat pour, c. 146, art. 713 (2)
- variantes ou défauts, c. 146, art. 723, 724, 725, 1121, 1129
- voies de fait, accusation de, c. 146, art. 732
 - libération de procédures ultérieures, c. 146, art. 734
 - renvoi de l'appel, c. 146, art. 733

conner

- enquête par le, c. 146, art. 667
- nul ne peut subir de procès sur une, c. 146, art. 640
- mandat par le, c. 146, art. 667

corporation

- infraction par une. Voir acte d'accusation, procédure par voie d'

corporelle, peine. Voir peine du fouet**correction**

- d'un enfant, etc., justifiable, c. 146, art. 62

corruption

- de fonctionnaire public, c. 146, art. 157, 158, 159
 - prescription de l'action, c. 146, art. 1140 (1 b)
- de jurés, c. 146, art. 180
- de membres du parlement ou d'une législature, c. 146, art. 156
- députés de, c. 146, art. 156
- de témoins, c. 146, art. 180

Criminelle, loi—Suite**corruption—Suite**

- judiciaire, c. 146, art. 156
- poursuite pour, c. 146, art. 593
- municipale, c. 146, art. 161
- prescription des actions pour, c. 146, art. 1140 (1 b)

- corruption municipale, c. 146, art. 161**
- définition de municipalité, c. 146 art. 2

coups de feu

- avec intention de causer un tort corporel grave, c. 146, art. 273
- sur un navire de S. M. ou au service du Canada, c. 146, art. 275 (a)

cour supérieure de juridiction criminelle

- définition, c. 146, art. 2
- juridiction. *Voir* juridiction
- règles de cour, c. 146, art. 576

cours

- compte rendu loyal des procédures des, c. 146, art. 322
- contrefaçon du sceau des, c. 146, art. 472
- d'appel, définition, c. 146, art. 2
- désobéissance aux ordres d'une, c. 146, art. 165
- juridiction. *Voir* juridiction

cruauté

- aux animaux. *Voir* méfaits
- aux bestiaux. *Voir* méfaits
- aux enfants. *Voir* enfants

culte public, troubler le, c. 146, art. 201**déclaration fausse. *Voir* parjure****déclaration sous serment, fausse. *Voir* parjure****défectuosités**

- dans la conviction, etc.
- après appel, c. 146, art. 1129
- disparaissent sur *certiorari*, c. 146, art. 1124, 1125
- infraction à la paix dans le voisinage des travaux publics, c. 146, art. 1132
- jeunes délinquants, des, c. 146, art. 1123
- l'acte d'accusation suffit pour y remédier, c. 146, art. 1010 (2)
- sur conviction par voie sommaire, c. 146, art. 1121
- sur procès sommaire, c. 146, art. 1130

défense personnelle. *Voir* justification ou excuse**définitions**

- dans le code criminel, c. 146, art. 2
- dans d'autres lois, application, c. 146, art. 6

défloremment

- chef de famille ou tuteur qui l'obtient, c. 146, art. 215
- Voir aussi* connaissance charnelle; séduction; viol
- chef de famille ou tuteur qui l'obtient, c. 146, art. 215
- poursuite, c. 146, art. 1140 (1 c)
- conspiration pour déflorer, c. 146, art. 218
- femme idiote, de, c. 146, art. 219
- femme sourde et muette, de, c. 146, art. 219

Criminelle, loi—Suite**défloremment—Suite**

obtention de, c. 146, art. 216
 poursuite pour, c. 146, art. 1140 (1 c)
Voir aussi connaissance charnelle; séduction; viol

délinquants, jeunes. *Voir jeunes délinquants*

délit

distinction entre la félonie et le, abolle, c. 146, art. 14

démence**délivrance**

emploi de la force pour l'empêcher, c. 146, art. 44, 45
 punition de la, c. 146, art. 191, 192
 défense de. *Voir acte d'accusation, procédure par voie d'*
 défloremment de femmes démentes, c. 146, art. 219
 excuse pour le crime, quand, c. 146, art. 19
 présomption contre la, c. 146, art. 19 (3)

département public, définition, c. 146, art. 2

déserteur

arrestation, c. 146, art. 657
 receler un, c. 146, art. 84 (c)
 résister à l'exécution d'un mandat de perquisition, c. 146, art. 83

désertion

inciter et aider à la
 de la milice, c. 146, art. 84
 du service de Sa Majesté, c. 146, art. 82 (a)

désobéissance

à un ordre légal, c. 146, art. 165
 aux statuts, c. 146, art. 164

diffamation écrite

définition de la, c. 146, art. 317
 extorsion par voie de, c. 146, art. 332
 journal, responsabilité pour une diffamation dans un, c. 146, art. 329
 lieu du procès, c. 146, art. 388
 justification ou excuse pour publication
 autorisation du parlement, c. 146, art. 321
 défense de l', c. 146, art. 912, 913
 compte rendu loyal des procédures
 d'assemblées publiques, c. 146, art. 323
 de cour, c. 146, art. 322
 du parlement, c. 146, art. 322
 cour de justice, dans une, c. 146, art. 320
 critique loyale, c. 146, art. 325
 défi sur, c. 146, art. 319
 extrait d'un document parlementaire, c. 146, art. 321
 invitation, sur, c. 146, art. 319
 obtention du redressement de torts, c. 146, art. 326
 pétition au parlement, c. 146, art. 321
 pour réfuter une assertion, c. 146, art. 319
 renseignements aux intéressés, c. 146, art. 328

Criminelle, loi—Suite**diffamation écrite—Suite**justification ou excuse pour—*Suite*

réponse à une demande de renseignements, c. 146, art. 327

vérité et intérêt public, c. 146, art. 324, 331

défense de, c. 146, art. 910, 911

livre, responsabilité pour diffamation contenue dans un, c. 146, art. 330

menaces de publication illégale, c. 146, art. 332

preuve à l'instruction, c. 146, art. 947

publication, c. 146, art. 318

punition, c. 146, art. 333

si la fausseté de la diffamation est connue, c. 146, art. 334

verdict, le cas de, c. 146, art. 956

dimanche, validité des procédures faites le, c. 146, art. 961**dire la bonne aventure, c. 146, art. 444****discipline, maintien de la, à bord d'un navire, justifiable, c. 146, art. 64****district, comté ou endroit, définition, c. 146, art. 2****dommages à la propriété. Voir méfaits****drogue. Voir avortement****duel**

délit de se battre en, c. 146, art. 101

ecclésiastique. Voir église, mariage**écrit, définition, c. 146, art. 2****effraction et bris de maison**

bris de maison, définition, c. 146, art. 335 (e), 340 (2)

être trouvé armé avec intention d'effraction, c. 146, art. 463

être trouvé déguisé, c. 146, art. 464 (c, d)

effraction dans l'église et commission d'infraction, c. 146, art. 455

avec l'intention d'y commettre une infraction, c. 146, art. 461

effraction d'une boutique et commission d'une infraction, c. 146, art. 460

avec l'intention d'y commettre une infraction, c. 146, art. 461

effraction d'une habitation et commission d'une infraction, c. 146, art. 458

dans l'intention d'y commettre une infraction, c. 146, art. 459

la nuit, c. 146, art. 457

habitation, définition, c. 146, art. 335 (e), 339

instruments d'effraction, être trouvé en possession d', c. 146, art. 464 (a, b)

la nuit, dans une habitation, avec intention, c. 146, art. 462

punition d', après conviction d'autre infraction, c. 146, art. 465

église

effraction d'une, c. 146, art. 455, 456

obstruction à un ecclésiastique qui y officie, c. 146, art. 199

troubler le culte public qu'on y fait, c. 146, art. 201

voies de fait sur un ecclésiastique qui y officie, c. 146, art. 200

émeute

continuation d', après la lecture de la loi des émeutes, c. 146, art. 92 (b),

93 (1)

devoirs et pouvoirs des officiers et des autres, c. 146, art. 93

prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 c)

définition, c. 146, art. 88

Criminelle, loi—Suite**émeute—Suite**

destruction de biens par les émeutiers, c. 146, art. 96
 dommages par les émeutiers, c. 146, art. 97
 incitation des sauvages à une conduite d'émeutiers, c. 146, art. 109
 loi des émeutes
 lecture, c. 146, art. 91
 opposition, c. 146, art. 92 (a)
 prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 e)
 punition de l', c. 146, art. 90
 suppression des
 avant ou après la lecture de la loi des émeutes, c. 146, art. 93 (3)
 devoirs et pouvoirs relativement à la, c. 146, art. 92
 négligence des devoirs, c. 146, art. 94, 95
 indemnité pour, c. 146, art. 48-51, 93 (2)

emprisonnement. Voir peines

endroit public, définition, c. 146, art. 197 (c)

enfant

abandon d'un, âgé de moins de deux ans, c. 146, art. 245
 action d'un, de moins de sept ans, non criminelle, c. 146, art. 17
 entre sept et quatorze ans, quand elle est criminelle, c. 146, art. 18
 assassinat d'un enfant
 à sa naissance, c. 146, art. 251
 non né, c. 146, art. 306
 autour qui ne le pourvoit pas des choses nécessaires à la vie, c. 146, art. 242,
 244
 correction d'un, c. 146, art. 63
 dissimulation de la naissance d'un, c. 146, art. 272
 emprisonnement d'un. **Voir prisons et réformes**
 négligence d'un, à sa naissance, c. 146, art. 271
 preuve d'un, non sous serment, c. 146, art. 1003
 procès et punition d'un. **Voir jeunes délinquants**

enlèvement, c. 146, art. 297

enfant de moins de quatorze ans, c. 146, art. 316
 femme de tout âge, c. 146, art. 313
 fille de moins de seize ans, c. 146, art. 315
 héritière, d'une, c. 146, art. 314

enquête préliminaire

admissions de l'accusé, c. 146, art. 685
 ajournement de l'audition, c. 146, art. 679 (1 c)
 pour divergences entre l'accusation et le mandat, c. 146, art. 679
 allocation par le juge de paix à l'accusé, c. 146, art. 684 (2)
 audition de la cause, c. 146, art. 668
 à huis clos, si le juge l'ordonne, c. 146, art. 679 (1 d)
 cautionnement
 arrestation des personnes sous caution sur le point de se subtiliser, c.
 146, art. 703

Criminelle, loi—Suite**enquête préliminaire—Suite****cautionnement—Suite**

- comparution devant le juge de paix sous caution
 - à comparaître devant la cour des sessions, c. 146, art. 697
 - emprisonnement à défaut de cautions, c. 146, art. 696 (5)
 - forme du, c. 146, art. 696 (4)
 - par deux juges de paix, c. 146, art. 696 (1)
 - par un juge de paix, c. 146, art. 696 (2)
- cour supérieure, par une, c. 146, art. 699
- emprisonnement après le
 - avis au juge de paix d'une demande de, c. 146, art. 700 (1)
 - mandat de délivrance, c. 146, art. 698, 702
 - ordre du juge après la demande de, c. 146, art. 698, 701
 - transmission du dossier, c. 146, art. 700 (2, 3)
- réincarcération sur, c. 146, art. 681
- confession de l'accusé, c. 146, art. 685
- déclaration de l'accusé, c. 146, art. 684 (3)
- délivrance de l'accusé à la prison, c. 146, art. 704
- dépôts
 - copies des, l'accusé y a droit, c. 146, art. 691
 - prise des, c. 146, art. 682, 683, 686 (2)
- discours par les avocats, c. 146, art. 679 (1 a)
- emprisonnement de l'accusé pour attendre son procès, c. 146, art. 690
- frais, c. 146, art. 689
- libération de l'accusé, c. 146, art. 687
- lieu de Y, c. 146, art. 665
- mandat pour l'accusé
 - défectuosités dans le, c. 146, art. 661 (5)
 - déserteur, c. 146, art. 657
 - dénonciation ou plainte pour, c. 146, art. 654
 - audition, c. 146, art. 655
 - émission du, c. 146, art. 653, 655
 - exécution du, c. 146, art. 661
 - forme du, c. 146, art. 659
 - au besoin, c. 146, art. 661 (5)
 - pour infractions commises hors du Canada, c. 146, art. 656
 - formalités du, c. 146, art. 660
 - irrégularités du, c. 146, art. 669
 - sommation, la, ne l'empêche pas, c. 146, art. 661
 - variantes entre l'accusation et le, c. 146, art. 669
 - visa du, c. 146, art. 662
- obligation par cautionnement
 - de poursuivre, c. 146, art. 688
 - au cas de libération, c. 146, art. 692
 - au cas de renvoi en prison, c. 146, art. 689
 - de rendre témoignage, c. 146, art. 692, 694
- pouvoirs du juge de paix, c. 146, art. 679
- présence, contrainte de l'accusé à la, c. 146, art. 646 *et suite*.

Criminelle, loi—Suite**enquête préliminaire—Suite****preuve**

dépositions, c. 146, art. 682, 683, 686 (2)

pour la défense, c. 146, art. 686

pour la poursuite, c. 146, art. 682

additionnelle après la défense, c. 146, art. 679 (1 b)

réincarcération de l'accusé, c. 146, art. 679 (1 c, 2), 680

cautionnement sur, c. 146, art. 681.

si l'infraction est hors du ressort, c. 146, art. 665, 666

sommation pour l'accusé

dénonciation ou plainte pour, c. 146, art. 654

audition, c. 146, art. 655

émission, c. 146, art. 653, 655

forme, c. 146, art. 658

irrégularités de la, c. 146, art. 669

mandat non empêché, c. 146, art. 661 (4)

signification de la, c. 146, art. 658

variantes entre l'accusation et la, c. 146, art. 669

témoins

cautionnement de rendre témoignage, c. 146, art. 692, 694

en défaut, c. 146, art. 674

mandat pour, c. 146, art. 677

hors de la province, c. 146, art. 676

mandat pour

après sommation, c. 146, art. 673

en défaut, c. 146, art. 677

en première instance, c. 146, art. 675

qui se cache, mandat pour un, c. 146, art. 693

refus de rendre témoignage, c. 146, art. 673

signification aux, c. 146, art. 672

sommation aux, c. 146, art. 671

subpoena, hors de la province, c. 146, art. 676

territoires du Nord-Ouest, aux, c. 62, art. 53

transmissions du dossier, c. 146, art. 695, 700

Yukon. *Voir Yukon, territoire du*

entrepreneur

contribution par un, à un fonds électoral, c. 146, art. 158 (1), 159

épave

définition, c. 146, art. 2

dommage à une. *Voir méfaits*

vol d'une. *Voir vol*

épreuve des délinquants pour la première fois. *Voir libération conditionnelle*

évasion

aider ou permettre l'

apporter les choses à la prison, c. 146, art. 194

bris de prison, c. 146, art. 187

tentative de, c. 146, art. 188

de la garde, après conviction, c. 146, art. 189

avant la conviction, c. 146, art. 189

Criminelle, loi—Suite**évasion—Suite**

d'une personne sous sentence de mort ou d'emprisonnement d'un prisonnier
à perpétuité, c. 146, art. 181
d'un prisonnier de guerre, c. 146, art. 186
empêcher une, c. 146, art. 37, 41, 42, 43
après l'arrestation, c. 146, art. 44, 45
employé qui la permet, c. 146, art. 191, 193
emprisonnement ou reprise, c. 146, art. 196
libération sous prétexte de quelque autorité, c. 146, art. 195
punition de l', c. 146, art. 185

exception à la forme, non admise, c. 146, art. 399 (1)

exécution des procédures

au delà de la juridiction, c. 146, art. 27
mandat légal, c. 146, art. 25
prévarication relativement à l', c. 146, art. 166
procédure entachée d'erreur, c. 146, art. 26
procédure irrégulière, c. 146, art. 29
procédure légale, c. 146, art. 24
sentence légale, c. 146, art. 23

exécution de la sentence de mort. Voir peine (peine capitale)

exercices illégaux, c. 146, art. 98, 99

prescriptions des actions pour, c. 146, art. 1140 (1 d)

explosifs

blessures corporelles par les, c. 146, art. 279
causer une explosion, avec intention, etc., c. 146, art. 280
causer une explosion, dangereuse, etc., c. 146, art. 111
définition, c. 146, art. 2
en envoyer avec intention, etc., c. 146, art. 280
en fabriquer ou en avoir pour des fins illégales, c. 146, art. 113 (b), 114
en jeter ou en placer avec intention, etc., c. 146, art. 280
saisie et vente, c. 146, art. 633
tentative de causer une explosion dangereuse, c. 146, art. 113 (a)
tentative de détruire des biens par des, c. 146, art. 112

explosion

dommage par une, qui met en danger la vie, c. 146, art. 510 (A a)

extorsion

accusation ou menaces d'accusation de crime, c. 146, art. 453, 454
demande menaçante, avec intention de vol, par, c. 146, art. 452
document exécuté sous l'empire de menaces, c. 146, art. 450
lettre de menaces demandant des biens, par, c. 146, art. 451

extradition des criminels. Voir extradition

falsification des marques de commerce, et fausses marques de marchandises

application des marques de commerce aux marchandises, c. 146, art. 341, 487
boîtiers de montres, mots et marques sur les, c. 146, art. 336
bouteilles portant une marque de commerce, possession ou commerce de,
c. 146, art. 490
confiscation des objets, c. 146, art. 491 (2), 1033

Criminelle, loi—Suite**falsification des marques de commerce et fausses marques de marchandises—Suite**

- défense, c. 146, art. 494
 - quand le contrevenant est un serviteur, c. 146, art. 495
 - définitions
 - au sujet de la, c. 146, art. 335 (d)
 - désignation industrielle, c. 146, art. 335, 337
 - fausse désignation de fabrique, c. 146, art. 335 (l), 341
 - faux, c. 146, art. 486
 - faux nom ou initiales, c. 146, art. 335
 - marchandises, c. 146, art. 335 (m)
 - marque de commerce, c. 146, art. 335 (s)
 - montre, c. 146, art. 335 (v)
 - nom, c. 146, art. 335 (n)
 - personne, etc., c. 146, art. 335 (o)
 - effacer ou enlever une marque de commerce, c. 146, art. 490
 - exception quant aux désignations industrielles antérieures au 23 mai 1888, c. 146, art. 342
 - falsification de marques de commerce
 - définition, c. 146, art. 486
 - punition, c. 146, art. 488
 - frais, paiement des, c. 146, art. 1040
 - mandat royal, etc., prétendre faussement en avoir un, c. 146, art. 492
 - marchandises étrangères, marques sur les, c. 146, art. 493
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 a)
 - punition, c. 146, art. 491
 - restitution à une partie innocente, c. 146, art. 1039
 - saisie sous l'autorité d'un mandat de perquisition, c. 146, art. 635
 - vente de marchandises faussement marquées, c. 146, art. 489
- fausse appropriation. Voir vol**
- fausse monnaie. Voir aussi monnaie**
- annoncer de la, c. 146, art. 569
- fausses nouvelles nuisibles à l'intérêt public, c. 146, art. 136**
- fauteur d'infraction, c. 146, art. 69, 70**
- faux**
- bon du Trésor
 - définition, c. 146, art. 335 (h)
 - papier de, définition, c. 146, art. 335 (i)
 - définition, c. 146, art. 466
 - document
 - définition, c. 146, art. 335 (f)
 - faux, définition, c. 146, art. 335 (j), 338
 - émission de documents faux, c. 146, art. 467
 - infractions qui ressemblent au faux
 - contrefaçon
 - fonds publics, fausse inscription dans les livres qui s'y rapportent, c. 146, art. 484
 - marques ou timbres du gouvernement, c. 146, art. 479 (i)
 - proclamation, ordonnance, etc., c. 146, art. 474

Criminelle, loi—Suite**faux—Suite**

infractions qui ressemblent au faux—*Suite*

contrefaçon—*Suite*

sceaux, certains, c. 146, art. 472, 473

timbres, c. 146, art. 479

copies certifiées d'un document, fausses, c. 146, art. 482, 483

mandat de dividende, en émettre un faux, c. 146, art. 485

marques de commerce. *Voir falsification de marques de commerce*

obtention de biens à l'aide d'une pièce fausse, c. 146, art. 478

rédaction d'un document sans autorité, c. 146, art. 477

registre des baptêmes, etc., falsification, c. 146, art. 480, 481, 482

registre des sépultures, falsification, c. 146, art. 480, 481, 482

télégramme

en expédier sous un faux nom, c. 146, art. 475

en expédier un faux, c. 146, art. 478

instruments, matériaux et préparation de, c. 146, art. 471

faux prétextes

définition, c. 146, art. 104

exécution de valeurs obtenues sous de, c. 146, art. 406

prétendre inclure de l'argent dans une lettre, c. 146, art. 407

punition des, c. 146, art. 405

félonie

distinction entre le délit et la, abolie, c. 146, art. 14

femme mariée

complice après le fait, quand elle n'est pas, c. 146, art. 71

contrainte de la, c. 146, art. 21

recevoir du mari des objets volés par sa conjointe, c. 146, art. 354 (2 b)

vol entre mari et femme, c. 146, art. 354

feu, dommages par le. *Voir méfaits***fiduciaires et fiducies**

contraventions aux fiducies

par un employé public, c. 146, art. 160

par un fiduciaire, c. 146, art. 360

définition, c. 146, art. 2

fiducie, contrevention à une

par un fiduciaire, c. 146, art. 390

par un fonctionnaire public, c. 146, art. 160

flâneur

détention du, c. 146, art. 652 (2)

dans un endroit public, c. 146, art. 233 (e)

la nuit, c. 146, art. 36 (2), 652

fluide corrosif, en jeter, etc., avec intention, c. 146, art. 230**fonctionnaire. *Voir fonctionnaires publics*****fonctionnaires publics**

actions vexatoires contre un, c. 146, art. 1148

contrevention à une fiducie, par un, c. 146, art. 160

corruption d'un, c. 146, art. 157, 158

définition, c. 146, art. 2

Criminelle, loi—*Suite***fonctionnaires publics—*Suite***

faux rapport par, c. 146, art. 416
 fraude par un, c. 146, art. 158
 obstructions à un, c. 146, art. 168
 refus de rendre des biens, c. 146, art. 391
 vol par un, c. 146, art. 359 (c)

force

emploi légal de la
 correction d'un enfant, d'un élève ou d'un apprenti, c. 146, art. 63
 dans l'exécution de procédures, etc., c. 146, art. 39, 40
 défense de son domicile, c. 146, art. 59
 biens-fonds, c. 146, art. 61
 biens mobiliers, c. 146, art. 56, 57
 la nuit, c. 146, art. 60
 personnes sous sa protection, c. 146, art. 56
 discipline d'un navire, c. 146, art. 64
 défense personnelle, c. 146, art. 54
 empêcher
 évasion, c. 146, art. 41, 42, 43
 après arrestation, c. 146, art. 44, 45
 dommage à la personne ou aux biens, c. 146, art. 52
 violation de la paix publique, c. 146, art. 46
 responsabilité pour exagération dans l'emploi de la, c. 146, art. 66
 voies de fait contre un intrus, c. 146, art. 62

fouet. Voir peines**fraude**

au détriment de l'Etat
 définitions, c. 146, art. 153
 entrepreneur
 qui souscrit à un fonds électoral, c. 146, art. 158 (f)
 retrait corrompu de soumissions, c. 146, art. 159 (c, d)
 fonctionnaire public
 don à un, c. 146, art. 158 (g, h)
 influence illégitime d'un, c. 146, art. 158 (a, b, c)
 punition
 déqualification, c. 146, art. 159
 si la valeur excède \$1,000, c. 146, art. 158 (2)
 règlement d'une réclamation, récompense, c. 146, art. 158 (f)
 trafic frauduleux des biens
 approvisionnements publics
 marques sur les, s'y immiscer, c. 146, art. 433, 434
 perquisition de, c. 146, art. 437
 possession illégale, c. 146, art. 435, 436
 vente illégale de, c. 146, art. 435
 argent, vente illégale d', c. 146, art. 424 (b, c)
 biens des matelots, les recevoir, c. 146, art. 335 (r), 440, 441
 billet, d'obtenir du transport sur un faux, c. 146, art. 412
 cacher des charges, c. 146, art. 419

Criminelle, loi—Suite**fraude—Suite****trafic fraudueux des biens—Suite**

- cachier des titres, c. 146, art. 419
- commerçant qui omet de tenir des comptes, c. 146, art. 417 (e)
- consignataire, fraude au détriment du, c. 146, art. 426
- conspiration pour fraude, c. 146, art. 444
- créanciers, fraude au détriment des, c. 146, art. 417, 418
- dire la bonne aventure, c. 146, art. 443
- enregistrement frauduleux d'un titre, c. 146, art. 420
- épave
 - recel d', c. 146, art. 430
 - vente d', sans titre, c. 146, art. 29, 430 (c)
- généalogie, falsification de, c. 146, art. 419
- gréments de marine, vieux, trafic illégal de, c. 146, art. 431
- habillement de marine, etc., en recevoir des matelots, c. 146, art. 335 (q), 439
- habillement militaire ou de milice, en recevoir des soldats, c. 146, art. 438
- hypothèque frauduleuse, c. 146, art. 422
- livres, etc., d'une corporation, falsification, c. 146, art. 413
 - par un commis, c. 146, art. 415
 - pour frauder les créanciers, c. 146, art. 418
- mine d'argent, fraude, par le locataire, c. 146, art. 424 (a)
- mine d'or, fraude par le locataire, c. 146, art. 424 (a)
- or, vente illégale de l', c. 146, art. 424 (b, c)
- prospectus faux, c. 146, art. 414
- quartz aurifère, vente illégale de, c. 146, art. 424 (b, c)
- rapport faux par un fonctionnaire public, c. 146, art. 416
- reçu faux pour marchandises, c. 146, art. 425, 423
 - sous le régime de la loi des banques, c. 146, art. 427, 428
- saisie de terre sous exécution frauduleuse, c. 146, art. 423
- vente frauduleuse, c. 146, art. 421

fusil. Voir arme à feu**fusil à air**

- port d'un
 - arrestation, infraction lors du port d'un, c. 146, art. 120
 - avec intention de faire du mal, c. 146, art. 121
 - certificat, c. 146, art. 118
 - rapport des certificats accordés, c. 146, art. 1135
 - confiscation du fusil, c. 146, art. 622
 - par une personne déguisée, c. 146, art. 123
- le pointer à quelqu'un, c. 146, art. 122
- prescription des actions, c. 146, art. 1140 (f)
- vente de
 - à un mineur, c. 146, art. 119 (1)
 - sans en tenir mémoire, c. 146, art. 119 (2)

fusil à ressort, en tendre, c. 146, art. 281**Gaspé**

- infractions dans le district de, c. 146, art. 588

Criminelle, loi—Suite

grand jury. *Voir* acte d'accusation, procédure par voie d'

habeas corpus

détention de l'accusé pendant la procédure, c. 146, art. 1120

homicide

accélération de la mort, c. 146, art. 256

blessures dont le traitement amène la mort, c. 146, art. 258

coupable, définition, c. 146, art. 252

frayeur par, c. 146, art. 255

influence sur l'esprit, par, c. 146, art. 255

involontaire, quand, c. 146, art. 261, 262

meurtre, quand l'homicide devient, c. 146, art. 259, 260

mort dans l'an et jour, c. 146, art. 254

mort qui aurait pu être prévenue, c. 146, art. 257

temps de la mort, c. 146, art. 254

homicide involontaire (manslaughter)

définition, c. 146, art. 262

punition, c. 146, art. 268

réduit à l'homicide par la provocation, c. 146, art. 261

identification des criminels. Voir Identification des criminels

idiot. Voir démence

ignorance

de la loi n'excuse pas les crimes, c. 146, art. 22

incendie. Voir méfaits

inceste, c. 146, art. 204

inchasteté

fardeau de la preuve de l', c. 146, art. 210

incitation

à désertier, c. 146, art. 82, 84

à se réunir, c. 146, art. 81

à une infraction, c. 146, art. 69, 70

des sauvages à violer la paix, c. 146, art. 109

à un acte criminel, c. 146, art. 110

inconduite

volontaire, causant des blessures corporelles, c. 146, art. 285

indécence

acte d', dans un endroit public, c. 146, art. 205

acte d', grossière entre hommes, c. 146, art. 206

affichage de lettre indécente, etc., c. 146, art. 209

exposition indécente dans un endroit public, c. 146, art. 233 (e), 239

livre indécent, c. 146, art. 208

pièce, etc., indécente, c. 146, art. 208

informalités. Voir déficiences

instruction expéditive des actes criminels

acquiescement, c. 146, art. 833 (2, 3)

pouvoir du juge quant à l', c. 146, art. 833

ajournement, c. 146, art. 838

amendement, pouvoirs d', c. 146, art. 839

application des dispositions, c. 146, art. 822

Criminelle, loi—Suite**instruction expéditive des actes criminels—Suite**

- accusation nouvelle, c. 146, art. 834
- avocat de comté, définition, c. 146, art. 823 (b)
- cautionnement si le procès se fait devant un jury, c. 146, art. 836
 - si le procès se fait devant un jury, c. 146, art. 837
- cautionnement de poursuivre ou de rendre témoignage, c. 146, art. 840, 842 (e)
- choix de procès, par jury, c. 146, art. 832
 - après incarcération pour procès sommaire, c. 146, art. 832
 - par des personnes accusées de concert, c. 146, art. 829
 - second, c. 146, art. 828 (2, 3)
 - sommairement, c. 146, art. 830
- consentement de l'accusé, c. 146, art. 825, 827 (2)
 - après incarcération pour instruction sommaire, c. 146, art. 832
 - de personnes accusées de concert, c. 146, art. 829
- continuation devant un autre juge, c. 146, art. 831
- conviction, c. 146, art. 833
 - pouvoir du juge quant à la, c. 146, art. 835
- culpabilité, plaider de, c. 146, art. 827 (3, 4)
- définitions, c. 146, art. 823
- dossier, c. 146, art. 824
- greffer de la paix, définition, c. 146, art. 823 (b)
- hors des sessions et du terme, c. 146, art. 825 (3)
- incarcération, c. 146, art. 825 (4)
 - avis d', par le shérif, c. 146, art. 826
- infractions qui peuvent s'instruire, c. 146, art. 825
- juge
 - cour d'archives, c. 146, art. 824
 - définition, c. 146, art. 823 (a)
- libération, c. 146, art. 833 (2, 3)
- mise en accusation, c. 146, art. 827
- non-culpabilité, plaider de, c. 146, art. 833
- plaider de culpabilité, c. 146, art. 827 (3, 4)
- plaider de non-culpabilité, c. 146, art. 833
- procès si l'accusé plaide non coupable, c. 146, art. 833
- sentence, c. 146, art. 827 (4), 833 (1)
- témoins
 - cautionnement par les, c. 146, art. 840, 842 (2)
 - mandat pour les, c. 146, art. 842
 - présence des, pendant tout le procès, c. 146, art. 841
 - résistance par les, c. 146, art. 841 (2), 842 (3)

instruction sommaire des actes criminels

- appel, c. 146, art. 797
- application des dispositions, c. 146, art. 772
- audience publique, audition en, c. 146, art. 787
- audition en audience publique, c. 146, art. 787
- biens, définition, c. 146, art. 771 (1 e)

Criminelle, loi—Suite**instruction sommaire des actes criminels—Suite**

- choix de procès par jury, c. 146, art. 778 (2)
 - déclaration du, sur mandat d'incarcération, c. 146, art. 785
- conviction
 - certificat de, c. 146, art. 792
 - effet, c. 146, art. 791
 - forme, c. 146, art. 799
 - preuve, c. 146, art. 794
 - production de la conviction, c. 146, art. 793
- convictions par voie sommaire, dispositions quant aux, c. 146, art. 793
- défectuosités dans les procédures, c. 146, art. 1130
- défense, c. 146, art. 778 (4), 786
- définitions, c. 146, art. 771
- enquête préliminaire, dispositions la concernant, c. 146, art. 798
- faux prétextes, accusation de, c. 146, art. 782, 783
- infractions qui peuvent s'instruire, c. 146, art. 773
- juridiction
 - absolue dans les cas
 - de certaines provinces, c. 146, art. 776
 - maison de désordre, c. 146, art. 774
 - marins, c. 146, art. 775
 - excès de juridiction, c. 146, art. 1131
 - infractions qui peuvent s'instruire, c. 146, art. 773
 - juge compétent, c. 146, art. 771 (1 a)
 - magistrat de police et recorder, c. 146, art. 777
- magistrat, définition, c. 146, art. 771 (1 a)
- magistrat de police
 - appel du, c. 146, art. 1013
 - juridiction du, c. 146, art. 777
- mineur de 16 ans, si l'accusé est, c. 146, art. 779
 - emprisonnement en ce cas, c. 146, art. 771 (1 b)
- mise en accusation, c. 146, art. 778
- prison commune, définition, c. 146, art. 771 (1 b)
- production du dossier à la cour des sessions, c. 146, art. 793
- punition, c. 146, art. 780, 781
- recorder
 - appel du, c. 146, art. 1013
 - juridiction du, c. 146, art. 777
- refus du magistrat de faire le procès, c. 146, art. 784
- renvoi de l'accusation, c. 146, art. 790
 - certificat du, c. 146, art. 792, 799
 - preuve du, c. 146, art. 794
- renvoi par le juge de paix à un magistrat, c. 146, art. 796
- restitution des biens, c. 146, art. 795
- témoins
 - interrogatoire des, c. 146, art. 783, 789
 - présence des, c. 146, art. 778 (4)
- territoire du Yukon. *Voir* **Yukon, Territoire du**

Criminelle, loi—Suite**instruction sommaire des actes criminels—Suite**

territoires du Nord-Ouest, dans les. Voir **Territoires du Nord-Ouest**
valeurs, évaluation de, c. 146, art. 771 (2)
vol, accusation de, c. 146, art. 782, 783

intimidation ou menaces

connaissance charnelle, au moyen de, c. 146, art. 216 (g)
d'obtenir des biens
avec l'intention de les voler, c. 146, art. 452
par lettre de menaces, c. 146, art. 451
de la législature, c. 146, art. 79
d'accuser de certains crimes, pour extorsion, c. 146, art. 453, 454
de brûler ou de détruire, c. 146, art. 516
de contraindre à faire ou à s'abstenir de faire un acte, c. 146, art. 501
procès pour, c. 146, art. 578
de contraindre à l'exécution d'un titre, c. 146, art. 450
de faire du tort à des bestiaux, c. 146, art. 450
de meurtre, c. 146, art. 265
de publier une diffamation, c. 146, art. 332
empêcher
d'enchérir pour des terres publiques, c. 146, art. 501
le trafic de produits, c. 146, art. 503 (a, b)
le travail des matelots ou des ouvriers à bord des navires, c. 146, art. 503 (c, d)
le travail à un métier, c. 146, art. 502

intrus

contre la défense de biens-fonds, c. 146, art. 61, 62
contre la défense de biens-meubles, c. 146, art. 56

irrégularités. Voir défauts**jeu**

dans une voiture de transport public, c. 146, art. 234

jeunes délinquants

emprisonnement des. Voir **Prisons et réformes**

frais

certifiés par les juges de paix, c. 146, art. 820 (a)
limite du montant des, c. 146, art. 820 (2)
paiement des, c. 146, art. 819, 821

juridiction, c. 146, art. 802

jury, choix d'un procès par, c. 146, art. 807

amende, paiement de l', c. 146, art. 818

infractions qui peuvent s'instruire, c. 146, art. 802

juges de paix, définition, c. 146, art. 800 (1 a)

réforme dans l'Ontario, c. 146, art. 803

libération de l'accusé, c. 146, art. 813

certificat de, c. 146, art. 813

fin de non recevoir pour autres procédures criminelles, c. 146, art. 815

prison commune, définition, c. 146, art. 800 (1 b)

production au dossier, c. 146, art. 816

Criminelle, loi—Suite**jeunes délinquants—Suite**

procès des, pour actes criminels
 application des dispositions, c. 146, art. 801
 cautionnement pour bonne conduite, c. 146, art. 813
 choix du procès par jury, c. 146, art. 807
 déclaration de ce choix, dans le mandat, c. 146, art. 801
 comparution de l'accusé, c. 146, art. 805
 conviction
 défauts dans la, c. 146, art. 1123, 1124, 1125, 1129
 fin de non recevoir contre d'autres procédures criminelles, c. 146, art. 815
 forme de la, c. 146, art. 814
 production de la, c. 146, art. 816
 conviction par voie sommaire, non empêchée, c. 146, art. 804
 décision des juges de ne pas faire le procès, c. 146, art. 803
 prison commune, définition, c. 146, art. 800 (1 b)
 procès séparé des, c. 146, art. 644
 production du dossier, c. 146, art. 816
 renvoi en prison, c. 146, art. 806
 restitution des biens, c. 146, art. 817
 témoins
 cautionnement par les, c. 146, art. 810
 mandat contre les, c. 146, art. 811
 sommations aux, c. 146, art. 809
 signification de, c. 146, art. 812

jour de fête, validité des procédures un, c. 146, art. 961

journal

définition, c. 146, art. 2
 diffamation. *Voir* diffamation écrite

jugé de paix

définition, c. 146, art. 2
 quant aux jeunes délinquants, c. 146, art. 800 (1 a)
 qui excède sa juridiction, c. 146, art. 1131
Voir aussi convictions par voie sommaire; enquête préliminaire; jeunes délinquants

jugement

motion pour arrêt de, c. 146, art. 1010
 satisfaction du, son effet, c. 146, art. 1079

jurisdiction

amirauté d'Angleterre, c. 146, art. 591
 combats concertés, quant aux, c. 146, art. 606
 cour
 autre qu'une cour supérieure, c. 146, art. 582, 583
 supérieure, c. 146, art. 580
 cour supérieure, c. 146, art. 580
 excès de, par un juge de paix ou par un stipendaire, c. 146, art. 1131
 généralement, c. 146, art. 605
 greffier de la paix, Montréal, c. 146, art. 605

Criminelle, loi—Suitejurisdiction—*Suite*

infractions

- cour supérieure, c. 146, art. 580
- entre deux juridictions, etc., c. 146, art. 584
- Gaspé, dans le district de, c. 146, art. 588
- Ontario, nord de l', c. 146, art. 586, 587
 - dans les parties non organisées de l', c. 146, art. 585
- Québec, nord de, c. 146, art. 586, 587
- magistrat avec les pouvoirs de deux juges de paix, c. 146, art. 604

jury

- corruption des jurés, c. 146, art. 180
- procès par. *Voir acte d'accusation, procédure par voie d'*

justice

- obstructions à la, c. 146, art. 80
- tromper la, c. 146, art. 170-184

justification ou excuse

arrestation légale. *Voir arrestation*

- assertion d'un droit à une maison ou à un terrain, c. 146, art. 55
- contrainte

- de la femme, c. 146, art. 21
- par menaces, c. 146, art. 20

- correction d'un enfant, d'un élève ou d'un apprenti, c. 146, art. 63

défense

- de domicile, c. 146, art. 59
- la nuit, c. 146, art. 60

de biens-meubles

- avec prétention de droit, c. 146, art. 47
- biens-meubles, c. 146, art. 61
- contre l'intrusion, c. 146, art. 56
- personne sous protection, c. 146, art. 56
- personnelle. *Voir défense personnelle*
- sans prétention de droit, c. 146, art. 58

défense personnelle contre

- opération chirurgicale, c. 146, art. 65
- voies de fait avec insultes, c. 146, art. 55
- voies de fait non provoquées, c. 146, art. 54
- voies de fait provoquées, c. 146, art. 53

- délivrance, en empêcher une, c. 146, art. 44, 45

- après arrestation, c. 146, art. 44, 45

- démence, c. 146, art. 19

- discipline à bord, maintien de la, c. 146, art. 64

- émeute, suppression d'une. *Voir émeute*

enfant

- entre sept et quatorze ans, c. 146, art. 18
- de moins de sept ans, c. 146, art. 17

- évasion, empêchement d'une, c. 146, art. 41, 42, 43

- après arrestation, empêchement d'une, c. 146, art. 44, 45

- exécution des mandats, etc. *Voir exécution*

Criminelle, loi—Suite**justification ou excuse—Suite**

force, emploi légitime de la. *Voir force*
 obéissance à la loi *de facto*, c. 146, art. 68
 opération chirurgicale, c. 146, art. 65
 règle de droit commun, c. 146, art. 16
 violation de la paix, prévenir une, c. 146, art. 46
 voies de fait avec insultes, les empêcher, c. 146, art. 65 .

lettre

extorsion par voie de menaces, c. 146, art. 541
 frauduleuse, mettre à la poste, une, c. 146, art. 209
 indécente, envoyer une, c. 146, art. 209
 menaces de
 assassiner, c. 146, art. 265
 brûler ou de détruire, c. 146, art. 516
 faire tort aux bestiaux, c. 146, art. 538
 prétendre y inclure de l'argent, c. 146, art. 407
 recevoir des lettres volées, c. 146, art. 400
 vol de, c. 146, art. 364, 365
 vol d'argent de, c. 146, art. 364 (d)

libelle. *Voir diffamation écrite*

libelle blasphématoire, c. 146, art. 198

libelle séditieux. *Voir sédition*

libération conditionnelle. *Voir Libération conditionnelle*

libération des coupables pour une première fois. *Voir Libération conditionnelle*

liqueur enivrante

dans le voisinage de travaux publics. *Voir travaux publics*
 définition, c. 146, art. 2
 preuve relativement à la, c. 146, art. 217
 transportée à bord d'un navire de Sa Majesté, c. 146, art. 141
 arrestation du contrevenant, c. 146, art. 651
 perquisition pour retrouver le contrevenant, c. 146, art. 639

logement. *Voir effraction, justification, méfaits*

loi, définition, c. 146, art. 2

loi impériale

instruction d'un infraction contre une, c. 146, art. 539

loi militaire

définition, c. 146, art. 2
 protection des personnes soumises à la, c. 146, art. 51

loterie, etc., c. 146, art. 236

interrogatoire des personnes arrêtées, c. 146, art. 642
 perquisitions pour, saisie et arrestations, c. 146, art. 641

magasins publics

définition, c. 146, art. 2
 opérations frauduleuses. *Voir fraude*
 perquisition des, par un agent de la paix, c. 146, art. 638

magistrat

définition, quant aux procès sommaires, c. 146, art. 771

Criminelle, loi—Suite**magistrat—Suite**

devoirs, en cas d'émeute. *Voir émeute*

Juridiction

combats concertés, quant aux, c. 146, art. 606
 convictions par voie sommaire, c. 146, art. 707, 708, 709
 jeunes délinquants, quant aux, c. 146, art. 800 (1 a)

pouvoirs du

deux juges de paix, c. 146, art. 604
 enquête préliminaire, c. 146, art. 679
 maintien de l'ordre en cour, c. 146, art. 607
 mise à exécution des mandats, c. 146, art. 697

maison

dommages à une. *Voir méfaits*

dommages à une, dans une émeute. *Voir émeute*

effraction d'une, etc. *Voir effraction et bris de maison*

maison**de désordre**

définition, c. 146, art. 228 (1)
 entraves à un agent qui y pénètre, c. 146, art. 230
 mandat de perquisition, pour un vagabond, c. 146, art. 643
 occupant d'une, c. 146, art. 228 (2)

de jeu

définition, c. 146, art. 226
 examen des personnes qui y sont appréhendées, c. 146, art. 642
 jouer ou y être spectateur, c. 146, art. 229
 occupant d'une, c. 146, art. 228, 232
 perquisitions, arrestation et saisie dans une, c. 146, art. 641

de paris

définition, c. 146, art. 227
 examen des personnes qui y sont appréhendées, c. 146, art. 642
 occupant d'une, c. 146, art. 228 (2), 235
 perquisitions, arrestation et saisie dans une, c. 146, art. 641
Voir aussi jeu; maison de désordre

malfamée

définition, c. 146, art. 225

maison malfamée. Voir aussi maison de désordre

mandat de perquisition pour une femme dans une, c. 146, art. 238 (j, k), 239

y attirer une femme, etc., c. 146, art. 216

mandats

arrestation avec ou sans. *Voir arrestation*

exécution des. *Voir exécution des mandats*

Manitoba

loi criminelle de l'Angleterre au, c. 146, art. 12

mariage

de bigamie. *Voir bigamie*

enlèvement avec intention de mariage, c. 146, art. 313

Criminelle, loi—Suite**mariage—Suite**

- polygame. *Voir polygamie*
- simulé, c. 146, art. 309
- solemnisation du
 - par une personne non autorisée, c. 146, art. 311
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 b)
 - contrairement à la loi provinciale, c. 146, art. 312

marine

- exemption de la, de la loi criminelle, c. 146, art. 8

marque frauduleuse de marchandises. *Voir falsification des marques de commerce***marques de commerce. *Voir falsification de marques de commerce*****mauvaise conduite. *Voir inonduite*****médaille**

- ressemblant à de la monnaie courante, vente, etc., c. 146, art. 565 (b)

méfais et autres dommages à la propriété

- aux animaux autres que les bestiaux, c. 146, art. 537
 - cruauté aux, c. 146, art. 542
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 c)
- aux arbres et aux arbustes, c. 146, art. 532
 - dommages de plus de \$5, c. 146, art. 510 (D a)
- arène de coqs, tenir une, c. 146, art. 543
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 c)
- barrage pour un port, c. 146, art. 527
- bestiaux, c. 146, art. 510 (B)
 - cruauté aux, c. 146, art. 542
 - menacer de les blesser, c. 146, art. 538
 - perquisition des endroits, c. 146, art. 545
 - tentative de les blesser, c. 146, art. 536
 - transport des bestiaux sans le soin voulu, c. 146, art. 544
 - entraves à un agent de la paix, c. 146, art. 545 (2)
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 c)
- biens en général, c. 146, art. 510 (B), 539
 - la nuit, c. 146, art. 510 (1 c)
 - prescription des actions, c. 146, art. 540
- boîte de poste, c. 146, art. 510 (D c)
- bornes, c. 146, art. 531, 532
- chemin de fer
 - le mettre en péril, c. 146, art. 510 (A d)
 - mettre en danger les biens, c. 146, art. 517
 - marchandises sur le, dommages aux, c. 146, art. 519
 - obstruction du, c. 146, art. 518
- clôture, mur ou barrière, c. 146, art. 530
- constructions par un locataire, c. 146, art. 529
- document d'élection, c. 146, art. 528
- explosion qui met la vie en danger, c. 146, art. 510 (A a)
- fabrication, marchandises en voie de, c. 146, art. 510 (C A)

Criminelle, loi—Suite**méfais et autres dommages à la propriété—Suite**

incendie, c. 146, art. 511
 tentative de commettre l', c. 146, art. 512
 incendier des moissons, du bois, etc., c. 146, art. 513, 514, 515
 menaces d'incendie, c. 146, art. 516
 intérêt du contrevenant dans la chose endommagée, c. 146, art. 541 (2)
 justification, absence de, c. 146, art. 541 (1)
 lettre à la poste, c. 146, art. 510 (D b)
 levée ou digue, c. 146, art. 510 (C c)
 avec danger d'inondation, c. 146, art. 510 (A b)
 ligne de télégraphe ou de téléphone, c. 146, art. 521
 ligne électrique, c. 146, art. 521
 logement, par explosion qui met la vie en danger, c. 146, art. 510 (A a)
 machines agricoles ou de fabrication, c. 146, art. 510 (C i)
 marchandises à l'entrepôt ou en transit, c. 146, art. 519
 marchandises entreposées, c. 146, art. 519
 marchandises en voie de fabrication, c. 146, art. 510 (C h)
 matières transmissibles par la poste, c. 146, art. 510 (D d)
 mines, c. 146, art. 520
 naufrages. *Voir* navires
 navires
 explosion qui met la vie en danger, c. 146, art. 510 (A a)
 intention de le faire périr, c. 146, art. 510 (C a)
 le faire périr ou détruire, c. 146, art. 522
 tentative de, c. 146, art. 523
 marchandises sur un, dommages aux, c. 146, art. 519
 naufragé ou en détresse et les effets qu'il porte, c. 146, art. 510 (B a)
 en empêcher le sauvetage, c. 146, art. 524
 pêcheur d'un particulier, c. 146, art. 510 (C f)
 pertuis ou vanne
 dans un étang de moulin, réservoir, etc., c. 146, art. 510 (C q)
 eau de particuliers, c. 146, art. 510 (C e)
 rivière ou canal navigable, c. 146, art. 510 (C d)
 pont, vladuc ou aqueduc, c. 146, art. 510 (A e)
 puits d'huile, c. 146, art. 520
 radeaux, barrages flottants, etc., c. 146, art. 525
 sac postal, c. 146, art. 510 (D b)
 signaux de marine, c. 146, art. 526
 signaux ou marques pour la navigation, c. 146, art. 510 (C b)
 tiges de houblon, c. 146, art. 510 (C j)
 végétaux, etc., c. 146, art. 534, 535
 vignes, c. 146, art. 510 (C f)
 volontaire, définition, c. 146, art. 509

menaces. *Voir* intimidation

mandiant, c. 146, art. 238 (d)

mettre à la poste des matières indécentes ou frauduleuses, c. 146, art. 209

Criminelle, loi—Suite**meurtre**

- complice après le fait de, c. 146, art. 267
- complot pour le commettre, c. 146, art. 266 (a)
- conseiller le, c. 146, art. 266 (b)
- définition, c. 146, art. 259, 260
- lettre menaçant de, c. 146, art. 265
- punition du, c. 146, art. 263
- tentative de, c. 146, art. 264

mine

- abandonnée, excavations non gardées, c. 146, art. 287
- dommage à une, c. 146, art. 520
- fraude par le locataire d'une mine d'or, c. 146, art. 424 (a)
- incendie d'une, c. 146, art. 511

mise hors la loi, abolition, c. 146, art. 1030

moissons

- dommages aux. *Voir méfaits*

monnaies

- affaiblir des, d'or ou d'argent, c. 146, art. 558
- colorer de la, c. 146, art. 546 (d)
- contrefaite
 - acheter, en, ou en vendre, au-dessous de la valeur, c. 146, art. 553 (a)
 - annoncer de la, c. 146, art. 469
 - comprend la monnaie véritable sans valeur comme monnaie, c. 146, art. 546 (f)
 - contrefaçon complète, non essentielle, c. 146, art. 548
 - définition, c. 146, art. 546 (c), 547
 - dorer ou argenter, pour faire de la, c. 146, art. 552
 - importation de, c. 146, art. 553 (b)
 - importation de, avec intention de la mettre en cours, c. 146, art. 561
 - saisie et destruction de, c. 146, art. 632 (2)
 - signe représentatif de valeur, c. 146, art. 546 (a)
- courante
 - cuivre, définition, c. 146, art. 546 (b)
 - d'or ou d'argent, définition, c. 146, art. 546 (a)
- de cuivre
 - contrefaite, c. 146, art. 562
 - définition, c. 146, art. 2, 546 (b)
 - illégalement fabriquée ou importée, c. 146, art. 554
 - peines pour importation de fausse valeur, c. 146, art. 624, 625
 - non courante, changement de, c. 146, art. 557
 - saisie de, c. 146, art. 546
 - définition, c. 146, art. 546
 - destruction, c. 146, art. 559
 - dorer et argenter, définitions, c. 146, art. 546 (d)
 - étrangère, contrefaite
 - exportation, c. 146, art. 555
 - fabrication
 - de cuivre, c. 146, art. 563 (d)
 - d'or ou d'argent, c. 146, art. 563 (a)

Criminelle, loi—Suite**monnaies—Suite**étrangère, contrefaite—*Suite*

importation, c. 146, art. 563 (b)

mise en cours de monnaie d'or ou d'argent, c. 146, art. 563 (c)

instruments de faussaire

fabrication ou possession, c. 146, art. 556, 562

transport hors de la monnaie royale, c. 146, art. 557

médaille qui y ressemble, c. 146, art. 565 (b)

mise en cours de monnaie

contrefaite

de cuivre, c. 146, art. 565 (c)

d'or ou d'argent, c. 146, art. 564

étrangère, c. 146, art. 563

effacée, c. 146, art. 566

définition, c. 146, art. 546

d'or ou d'argent affaiblie, c. 146, art. 565 (a)

fausse, c. 146, art. 565 (b)

qui ressemble à une médaille, c. 146, art. 565 (b)

seconde infraction, c. 146, art. 568

véritable mais sans valeur comme monnaie, c. 146, art. 540, 550

morale, crimes contre la, c. 146, art. 202-220**mort civile**, abolition de la, c. 146, art. 1033**mort**, consentement à la, n'est pas une excuse, c. 146, art. 67sentence de. *Voir peines***mutinerie**

incitation à la, c. 146, art. 81

naissance

recel de, c. 146, art. 272

naufragé

définition, c. 146, art. 2

empêcher le sauvetage, c. 146, art. 286

navire

coups de feu sur un navire de Sa Majesté c. 146, art. 275 (a)

dommage à un. *Voir méfaits*

jeter à la côte ou causer la perte d'un, c. 146, art. 522

tentative de, c. 146, art. 523

nauffrage. *Voir méfaits*

non navigable

mener en mer, c. 146, art. 288

mettre à la mer, c. 146, art. 289

négligence

blessures corporelles causées par, c. 146, art. 284, 285

négligence volontaire

blessures corporelles causées par, c. 146, art. 285

Nouvelle-Ecosse

liste des causes criminelles dans la, c. 146, art. 602

sentences dans la, c. 146, art. 603

Criminelle, loi—Suite**nuit**

- arrestation, la, c. 146, art. 34, 46
- défense de son habitation, la, c. 146, art. 60
- définition, c. 146, art. 2
- flâner, la, c. 146, art. 36 (2)
- méfais à la propriété la, c. 146, art. 510 (*D e*)

obéissance à la loi *de facto*, c. 146, art. 68

objets volés

- annonce d'une récompense ou de l'immunité pour restitution, c. 146, art. 183
- poursuite du propriétaire d'un journal pour, c. 146, art. 1140 (*1 d*)
- emporter en Canada des, c. 146, art. 398
- recel. *Voir recel d'objets volés*
- restitution des, c. 146, art. 1050

obscénité. *Voir indécence*

obtention. *Voir défloremet*

omission de prévenir la trahison, c. 146, art. 76 (*b*)

Ontario

- cour d'assises, c. 146, art. 600
- cour des sessions générales de l', c. 146, art. 601
- haute cour de justice, pratique devant la, c. 146, art. 599
- loi criminelle de l'Angleterre, c. 146, art. 10
- nord de l', infraction commise dans le, c. 146, art. 586, 587
- parties non organisées, infractions dans les, c. 146, art. 585

opération chirurgicale, responsabilité d'une, c. 146, art. 65, 246

or

- mine, fraude par le locataire d'une, c. 146, art. 424 (*a*)
- minéral ou quartz, mandat de perquisition pour, c. 146, art. 637
- vente illégale d', c. 146, art. 424 (*b, c*)

ordre public, infractions contre l', c. 146, art. 73-141

ouvrage public. *Voir travaux publics*

paix, infraction de la

- arrestation pour, c. 146, art. 47
- empêchement d'une, c. 146, art. 46

pardon

- commutation de la sentence de mort, c. 146, art. 1077
- équivalent à la purge de la sentence, c. 146, art. 1078
- forme et effet du, c. 146, art. 1076
- prérogative royale, c. 146, art. 1080

parjure

- acte d'accusation pour, par ordre du juge, c. 146, art. 870
- dans les procédures extrajudiciaires, c. 146, art. 176
- dans les procédures judiciaires, c. 146, art. 170, 171
- définition, c. 146, art. 170
- fausse déclaration
 - non sous serment, c. 146, art. 176
 - sous serment, c. 146, art. 172

Criminelle, loi—Suite**parjure—Suite**

- fausse déposition sous serment, hors de la province, mais en Canada, c. 146, art. 173
- procédures judiciaires, dans les cas de, c. 146, art. 170, 171
- punition du, c. 146, art. 174
- subornation de, c. 146, art. 170, 174

part, suppression de, c. 146, art. 272

parties aux infractions, c. 146, art. 69

peine capitale. Voir peines

peines

amendes

- au lieu d'autre peine, c. 146, art. 1035 (1)
- emplois des, c. 146, art. 1036, 1037
- relativement à
 - aux déserteurs et à leurs effets, c. 146, art. 1042
 - la cruauté aux animaux, c. 146, art. 1043
 - la monnaie, c. 146, art. 1035 (2)
- en outre d'autre peine, c. 146, art. 1035 (2)
- moitié au poursuivant privé, etc., c. 146, art. 1036 (2), 1038 (2), 1041, 1042, 1043
- montant à la discrétion de la cour, c. 146, art. 1029
- recouvrement des, c. 146, art. 1038
 - prescription des actions en, c. 146, art. 1041
- remise des, c. 146, art. 1084, 1085
- après conviction seulement, c. 146, art. 1037
- capitale. **Voir peine capitale**
- cautionnement
 - de garder la paix, c. 146, art. 1058, 1059
- commutation de la peine de mort, c. 146, art. 1077
- confiscation (deodand) abolie, c. 146, art. 1032
- confiscations
 - recouvrement des, prescription des actions, c. 146, art. 1141
 - relativement aux falsifications de marques de commerce, c. 146, art. 1039, 1040
 - remise des, c. 146, art. 1084, 1085
- cumul de. **Voir emprisonnement**
- degrés des peines, c. 146, art. 1028
- discrétion de la cour, quant aux peines, c. 146, art. 1028, 1029
- emprisonnement
 - acte criminel, pour, s'il n'est pas déterminé, c. 146, art. 1052 (1)
 - au pénitencier. **Voir Pénitenciers**
 - avec ou sans travaux forcés, c. 146, art. 1057
 - conviction par vole sommaire, sur, s'il n'est pas établi, c. 146, art. 1052 (2)
 - cumulatif, c. 146, art. 1055
 - en prison, c. 146, art. 1056
 - légalité de l', enquête sur, c. 146, art. 1120
 - réforme, à la. **Voir Prisons et réformes**
 - reprise, sur, c. 146, art. 196

Criminelle, loi—Suite**peines—Suite****emprisonnement—Suite**

seconde infraction, sur, s'il n'est pas fixé, c. 146, art. 1053

terme de moins de deux ans, pour un, c. 146, art. 1056

minimum, c. 146, art. 1054

travaux forcés, avec ou sans, c. 146, art. 1057

fixée par statut, c. 146, art. 1051

fouet. *Voir* **peine du fouet**

frais

diffamation écrite, c. 146, art. 1045

enquête préliminaire, c. 146, art. 689

falsification des marques de commerce, c. 146, art. 1040

procès expéditif, c. 146, art. 1044

procès sommaire, c. 146, art. 1044

taxe des, c. 146, art. 1047

voies de fait en cas de, c. 146, art. 1046

gêôle. *Voir* **emprisonnement**

indemnité pécuniaire

à l'acheteur de bonne foi d'objets volés, c. 146, art. 1049

pour perte de biens, c. 146, art. 1048

pour perte de temps, c. 146, art. 1044

inhabilité

à occuper une charge, c. 146, art. 159, 162, 1034

à recevoir une pension, c. 146, art. 1034

à transiger avec le gouvernement, c. 146, art. 159

mise hors la loi, abolie, c. 146, art. 1030

mitigation

commutation de la peine de mort, c. 146, art. 1077

pardon. *Voir* **pardon**

remise de l'amende, c. 146, art. 1084, 1085

suspension de la sentence. *Voir* **suspension de la sentence**

mort. *Voir* **peine capitale**

mort civile abolie, c. 146, art. 1033

peine capitale

certificat du chirurgien, c. 146, art. 1068 (1), 1072

faux, c. 146, art. 184

commutation de la peine à l'emprisonnement, c. 146, art. 1077

conviction par verdict ou sur confession, c. 146, art. 1061

déclaration par le shérif et le géolier, c. 146, art. 1068 (2), 1072

détention du prisonnier sous sentence, c. 146, art. 1064

enquête sur le corps, c. 146, art. 1070

les employés de la prison et les prisonniers ne peuvent être jurés,

c. 146, art. 1070 (4)

enterrement, lieu de l', c. 146, art. 1071

exécution, lieu de la, c. 146, art. 1065

présence au, c. 146, art. 1066, 1067

forme de l', c. 146, art. 1062

irrégularités, c. 146, art. 1073

Criminelle, loi—Suite**peine—Suite****peine capitale—Suite**

pendaison, c. 146, art. 1062

procédure, c. 146, art. 1074

rapport de la sentence au secrétaire d'Etat, c. 146, art. 1063 (1)

règlements quant à la, c. 146, art. 1075

sursis, c. 146, art. 1063 (2)

sursis à l'exécution en cas de grossesse, c. 146, art. 1008

peine corporelle. Voir correction, peine du fouet

peine du fouet

administration de drogues avec intention, c. 146, art. 276

attentat aux mœurs, c. 146, art. 292, 293

connaissance charnelle d'une fille de moins de 14 ans, c. 146, art. 301

tentative de, c. 146, art. 302

effraction en armes, c. 146, art. 302

femme ne peut être fouettée, c. 146, art. 1060 (4)

infliction de la, c. 146, art. 1060

suffocation avec intention, pour, c. 146, art. 271

voies de fait contre le Roi, pour, c. 146, art. 80

peine pécuniaire. Voir amende

pénitencier. Voir Pénitenciers

pilori, aboli, c. 146, art. 1031

prison. Voir emprisonnement

punition quand diverses dispositions la décrètent, c. 146, art. 15

réclusion solitaire, abolition de la, c. 146, art. 1031

réforme. Voir Prisons et réformes

restitution des objets volés, c. 146, art. 1050

satisfaction du jugement, son effet, c. 146, art. 1079

seconde infraction, punition de la, c. 146, art. 1053 (2)

si elle n'est pas définie par le statut, c. 146, art. 1053 (1)

soumissions aux, en vertu de dispositions différentes, c. 146, art. 15

suspension de la sentence

élargissement sous caution, c. 146, art. 1081

arrestation sur violation du cautionnement, c. 146, art. 1083

demeure du délinquant ou de ses cautions, c. 146, art. 1083

travaux forcés, c. 146, art. 1057

une seule peine pour la même infraction, c. 146, art. 15

peine corporelle. Voir corrections; peines

pénétration

avec violence, c. 146, art. 102, 103

perquisitions

de maisons de jeu ou de paris, c. 146, art. 641, 642

mandat de

dispositions des objets saisis en vertu d'un, c. 146, art. 631 *et suiv.*

exécution du, c. 146, art. 630 (1)

forme du, c. 146, art. 630 (2)

femme dans une maison malfamée, pour une, c. 146, art. 640

Criminelle, loi—Suite**perquisitions—Suite****mandat de—Suite**

- mineral d'or ou d'argent, pour du, c. 146, art. 637
- plainte pour, c. 146, art. 629
- vagabond, pour un, c. 146, art. 643
- pour approvisionnements publics, c. 146, art. 636
 - lois de service, c. 146, art. 638
 - liqueurs près d'un navire de Sa Majesté, c. 146, art. 639
 - loterie, c. 146, art. 641, 642
 - pour du mineral d'or ou d'argent, c. 146, art. 637
 - pour une femme dans une maison malfamée, c. 146, art. 640
 - pour un vagabond, c. 146, art. 643

personne, définition, c. 146, art. 2**personnification fausse**

- à un examen, c. 146, art. 409
- propriétaire d'actions, etc., d'un, c. 146, art. 410
- punition de la, c. 146, art. 408
- reconnaissance d'une pièce sous un faux nom, c. 146, art. 411

perturbation

- d'une réunion dans un but de culte public, etc., c. 146, art. 201
- paix, de la, c. 146, art. 238 (g)

pièce. Voir faux; fraude; titre**piège à homme, tendre un, c. 146, art. 281****pigeons**

- les tuer ou les prendre illégalement, c. 146, art. 393

pilori, abolition du, c. 146, art. 1031**piraterie**

- actes de piraterie, c. 146, art. 138
 - avec violence, c. 146, art. 139
- d'après la loi des gens, c. 146, art. 137
 - avec violence, c. 146, art. 137 (a)
- pirates non combattants, c. 146, art. 140

pistolet

- certificat pour port, c. 146, art. 118
 - rapport des certificats accordés, c. 146, art. 1135
- confiscation et dispositions de, c. 146, art. 622 (2, 3)
- pointer, en, à une personne, c. 146, art. 122
- port illégal de, c. 146, art. 118
 - avec intention d'infliger des blessures, c. 146, art. 121
 - lors de l'arrestation pour une infraction, c. 146, art. 120
- prescription des poursuites, c. 146, art. 1140 (1 f)
- vente
 - à un mineur, c. 146, art. 119 (1)
 - sans en tenir mémoire, c. 146, art. 119 (2)

plainte

- comprise dans "acte d'accusation", c. 146, art. 2

Criminelle, loi—Suite**plainte—Suite**

dans les convictions par voie sommaire. *Voir convictions par voie sommaire pour mandat. Voir enquête préliminaire (mandat)*

poison

administrer du, avec intention de faire du tort, c. 146, art. 278
pour obtenir l'avortement. *Voir avortement*

polygamie

preuve au procès pour, c. 146, art. 948
punition de la, c. 146, art. 310

possession, définition, c. 146, art. 5**prescription des actions contre**

certains contrevenants, c. 146, art. 1140, 1141, 1142
fonctionnaires qui administrent la loi, c. 146, art. 1149
un juge de paix pour le recouvrement d'argent, c. 146, art. 1150

présentation d'acte d'accusation, compris dans acte d'accusation, c. 146, art. 2**préservation de la vie**

abandon d'un enfant de moins de deux ans, c. 146, art. 245
acte dangereux, devoir de celui qui l'entreprend, c. 146, art. 246
blessures corporelles à un serviteur ou à un apprenti, c. 146, art. 249
chose dangereuse, devoir de celui qui en a la charge, c. 146, art. 247
choses nécessaires à la vie, devoir de les fournir. *Voir choses nécessaires à la vie*
omission dangereuse pour la vie, devoir de l'éviter, c. 146, art. 248

preuve

acte d'accusation, sur. *Voir acte d'accusation, appel, preuve*
commission par, c. 146, art. 718 (2), 995-998
hors du Canada, c. 146, art. 997
connaissance judiciaire d'un arrêté en conseil, c. 146, art. 1128
conviction antérieure, preuve de, c. 146, art. 982
conviction par voie sommaire sur. *Voir convictions par voie sommaire*
corroboration de, c. 146, art. 1002, 1003
diffamation écrite, sur procès pour, c. 146, art. 947
enfant, c. 146, art. 1003
enquête préliminaire à l'. *Voir enquête préliminaire*
fabrication de, c. 146, art. 177
liqueurs enivrantes quant aux, c. 146, art. 217
dans le voisinage de travaux publics, c. 146, art. 617
témoins. *Voir témoins*
territoires du Nord-Ouest, dans les, c. 146, art. 42
territoire du Yukon. *Voir Yukon, territoire du*

principaux, c. 146, art. 69**prise de possession avec violence, c. 146, art. 162, 163****prison. Voir aussi Prisons et réformes; peines**
définition, c. 146, art. 2**precedendo, bref de**

pas requis pour renvoi d'une motion à fin d'annuler, c. 146, art. 1127

procédures, exécution des. Voir exécution

Criminelle, loi—Suite**procès**

des jeunes délinquants. *Voir jeunes délinquants*
 exclusion du public des, c. 146, art. 644, 645
 expéditifs. *Voir procès expéditifs des actes criminels*
 par voie d'accusation. *Voir acte d'accusation, procédure*
 sommaire. *Voir convictions par voie sommaire; procès sommaire des actes*
criminels

procureur général

consentement du, pour certaines poursuites, c. 146, art. 592, 598
 définition, c. 146, art. 2

propriétaire

définition, c. 146, art. 2

prostitution. *Voir aussi déflquement*

errante en public, prostituée, c. 146, art. 238 (i), 239
 vivre du produit de la, c. 146, art. 238 (i), 239

Québec

Gaspé, infractions dans le district de, c. 146, art. 588
 territoire au nord de, infraction dans le, c. 146, art. 586

quiconque, définition, c. 146, art. 2**rapports**

par le commissaire au secrétaire d'Etat
 arme détenue en cas de dispositions concernant la paix dans le voisinage
 de travaux publics, c. 146, art. 1136
 par le greffier de la paix, etc., au ministre de l'Agriculture
 jeunes délinquants jugés pour actes criminels, c. 146, art. 1139
 par le juge de paix, au greffier de la paix, etc.
 affichage des, par le greffier de la paix, c. 146, art. 1137
 certificat permettant de porter un pistolet ou un fusil à air, c. 146, art.
 1135
 convictions par voie sommaire et honoraires par les juges de paix, c. 146,
 art. 1133
 action pour, c. 146, art. 1150
 omission ou faux rapport, c. 146, art. 1134
 copie au ministre des Finances, c. 146, art. 1137 (3)
 les erreurs ne les invalident pas, c. 146, art. 1138

recels d'objets volés

après restitution au propriétaire, c. 146, art. 402
 argent, lettre à la poste, c. 146, art. 400
 autres biens, c. 146, art. 401
 définition de, c. 146, art. 402

réclusion solitaire, abolie, c. 146, art. 1053**recorder. *Voir procès sommaire*****recours civil**

n'est pas atteint par une infraction criminelle, c. 146, art. 13

règles de cour

au parlement, soumises, c. 146, art. 576 (2)
 pouvoir de les faire, c. 146, art. 575
 dans l'Ontario, c. 146, art. 576 (3)

Criminelle, loi—Suite

- religion, crimes contre la, c. 146, art. 198, 201
- restitution d'objets volés, c. 146, art. 1050
- rôdeur de nuit, c. 146, art. 238 (i), 239
- sacrilège, c. 146, art. 455
- saisie par force d'une personne, c. 146, art. 297
- Saskatchewan, loi criminelle y applicable, c. 146, art. 9
- sauvage
 - femme sauvage, prostitution d'une, c. 146, art. 220
 - inciter un, à des actes d'émeute ou à des violations de la paix, c. 146, art. 109
 - à commettre un acte criminel, c. 146, art. 110
- seconde infraction, peine pour, quand il n'y est pas pourvu, c. 146, art. 1053
- secrets officiels
 - les divulguer ou les obtenir illégalement, c. 146, art. 73, 85, 86
 - procès pour, c. 146, art. 592
- sédition
 - conspiration séditeuse, c. 146, art. 132 (3), 134
 - intention, quand elle n'est pas séditeuse, c. 146, art. 133
 - libelle séditieux, c. 146, art. 132 (2), 134
 - sur le compte d'un souverain étranger, c. 146, art. 135
 - paroles séditeuses, c. 146, art. 132 (1), 134
 - serment d'y prendre part, c. 146, art. 130
 - prêté par suite de contrainte, c. 146, art. 131
- séduction
 - d'une employée, c. 146, art. 213 (b)
 - d'une fille âgée de 14 à 16 ans, c. 146, art. 211
 - inchasteté, preuve d', antérieure, c. 146, art. 210
 - mariage, sous promesse de, c. 146, art. 212
 - mariage subséquent, défense valable, c. 146, art. 214 (2)
 - passagère sur un navire, c. 146, art. 214
 - prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 e)
 - pupille, par son tuteur, c. 146, art. 197 (b), 213 (a)
 - le mariage subséquent n'est pas une défense, c. 146, art. 214 (2)
- sentence. *Voir aussi peines*
 - exécution de la. *Voir exécution*
 - subir la sentence, équivaut au pardon, c. 146, art. 1073
- sépulture
 - du criminel, après l'exécution, c. 146, art. 1071
- séquestration, c. 146, art. 297, 316
- serment
 - administrer un, sans autorité, c. 146, art. 179
 - de commettre un crime, c. 146, art. 129, 130
 - quand la contrainte est une excuse, c. 146, art. 131
 - faux. *Voir parjure*
- serviteur
 - blessures corporelles graves à un, c. 146, art. 249
 - vol par un. *Voir vol*
- sodomie, c. 146, art. 202
 - tentative de commettre la, c. 146, art. 203
 - Voir aussi bestialité*

Criminelle, loi—Suite

- sorcellerie**
 - prétendre exercer la, c. 146, art. 444
- sourde-muette**
 - défloremment d'une, c. 146, art. 219
- sous chef-constable**
 - définition, c. 146, art. 2
- strangulation, avec intention de commettre un acte criminel, c. 146, art. 276**
- subornation de parjure. Voir parjure**
- suicide**
 - aider et conseiller le, c. 146, art. 269
 - tentative de commettre le, c. 146, art. 270
- suppression de part, c. 146, art. 272**
- témoins**
 - corruption des, c. 146, art. 180
 - prisonniers, c. 146, art. 977
 - Voir aussi* acte d'accusation; conviction par voie sommaire; enquête préliminaire; instruction expéditive; instruction sommaire, preuve
- tentative**
 - définition de, c. 146, art. 22
 - punition de la, s'il n'y est pas autrement pourvu, c. 146, art. 570, 571, 572
- théâtre**
 - définition, c. 146, art. 197 (a)
 - pièce immorale, c. 146, art. 208
- timbre-poste**
 - est réputé bien meuble, c. 146, art. 3
- timbres de commerce**
 - compagnie, application des dispositions à une, c. 146, art. 335 (g) /
 - définition, c. 146, art. 335 (u)
 - donner des, par un marchand, c. 146, art. 506, 507
 - émission de, c. 146, art. 505, 507
 - avant le premier novembre 1905, c. 146, art. 343
 - offre pour la remise de l'enveloppe, etc., c. 146, art. 335 (2)
 - recevoir des, c. 146, art. 508
 - sociétés, application des dispositions aux, c. 146, art. 335 (g)
- titre**
 - destruction de, frauduleuse, c. 146, art. 396
 - de marchandises, définition, c. 146, art. 2
 - d'immeubles, définition, c. 146, art. 2
- trahison**
 - complicité après le fait, c. 146, art. 76 (a)
 - crimes connexes à la trahison, c. 146, art. 73
 - définition, c. 146, art. 74, 75
 - faire la guerre, c. 146, art. 77
 - omission de la prévenir, c. 146, art. 76 (b)
 - prescription des actions, pour, c. 146, art. 1140 (1 a)
- traitement médical, responsabilité pour, c. 146, art. 246**
- transaction sur action pénale, c. 146, art. 181**
- travaux forcés, c. 146, art. 1057**

Criminelle, loi—Suite**travaux publics**

- préservation de la paix dans le voisinage des
 - armes dans un district couvert par proclamation
 - arrestation pour port d', c. 146, art. 609
 - confiscation et disposition des, c. 146, art. 611 (2), 612
 - port d', par un employé, c. 146, art. 148
 - rapport mensuel, c. 146, art. 1136
 - remise des, aux commissaires, c. 146, art. 144
 - défectuosités des procédures, c. 146, art. 1132
 - droit de pénétrer pour faire des perquisitions, c. 146, art. 611 (1)
 - liqueur enivrante dans un district couvert par une proclamation
 - assignation du propriétaire, c. 146, art. 614 (1)
 - conviction du contrevenant, c. 146, art. 615
 - sommaire, c. 146, art. 618
 - destruction de la, c. 146, art. 614 (2, 3)
 - si le propriétaire en est inconnu, c. 146, art. 616
 - district couvert par une proclamation, c. 146, art. 143
 - perquisition de la, c. 146, art. 613
 - preuve quant à la, c. 146, art. 617
 - recouvrement d'argent payé pour, c. 146, art. 153
 - saisie de, c. 146, art. 613
 - restitution, s'il n'y a pas de contravention, c. 146, art. 616 (2)
 - transfert, etc., c. 146, art. 154
 - vente de, c. 146, art. 150, 151, 152
 - pas d'action pour, c. 146, art. 154 (2)
 - mandat de perquisition pour, c. 146, art. 610
 - possession de, par un employé, c. 146, art. 146
 - rapport de, au propriétaire, c. 146, art. 149
 - recevoir, en, ou en receler, c. 146, art. 147
 - saisie des, s'il n'y a pas livraison, c. 146, art. 145, 610, 611
 - travail public, définition, c. 146, art. 142 (c)
- tricherie au jeu, c. 146, art. 443
- troubler la paix
 - arrestation pour, c. 146, art. 47
 - empêcher de, c. 146, art. 46
- trou dans la glace, non gardé, c. 146, art. 287
- trous et excavations non gardés, c. 146, art. 287
 - dans la glace, c. 146, art. 287
 - mines inexploitées, trous sans entourage, c. 146, art. 287
- vagabond, libertin et désœuvré
 - définition, c. 146, art. 238, 239
 - mandat de perquisition pour un, c. 146, art. 643
- vagabondage
 - définition, c. 146, art. 238
 - punition du, c. 146, art. 239
- vaisseau. Voir navire
- vente de poules, c. 146, art. 235

Criminelle, loi—Suite**vie, préservation de la**

- abandonner un enfant de moins de deux ans, c. 146, art. 245
- acte dangereux, devoir de celui qui fait un, c. 146, art. 246
- blessures corporelles à un serviteur ou à un apprenti, c. 146, art. 249
- chose dangereuse, devoir de celui qui en est chargé, c. 146, art. 247
- choses nécessaires à la vie, devoir de les fournir. *Voir choses nécessaires à la vie*
- omission dangereuse pour la vie, devoir d'éviter, c. 146, art. 248

viol

- âge, pour le commettre, c. 56, art. 298 (2)
- définition, c. 146, art. 298
- punition, c. 146, art. 299
- tentative, c. 146, art. 300

voies de fait

- agent de la paix dans l'exécution de son service, c. 146, art. 296 (b)
- attentat à la pudeur, c. 146, art. 292, 293
 - sur un enfant âgé de moins de 14 ans, c. 146, art. 294
- avec circonstances aggravantes, c. 146, art. 296
- avec intention de commettre un acte criminel, c. 146, art. 296 (a)
- avec intention de résister à l'arrestation, c. 146, art. 296 (b)
- causant réellement des blessures corporelles, c. 146, art. 295
- définition, c. 146, art. 290
- enlèvement, c. 146, art. 297
- le jour du scrutin, c. 146, art. 296 (c)
- personne exécutant un mandat, sur une, c. 146, art. 296 (d)
- simples, punition des, c. 146, art. 291

vol (theft)

- annoncer une récompense, ou l'immunité pour le, c. 146, art. 133
- prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 d)
- apporter des objets volés au Canada, c. 146, art. 398
- conversion frauduleuse, c. 146, art. 355
- définition, c. 146, art. 347
 - accessoires (fixtures), c. 146, art. 372
- de
 - acte testamentaire, c. 146, art. 361
 - animaux, c. 146, art. 370
 - arbres, c. 146, art. 395
 - bestiaux, c. 146, art. 369
 - billets de chemins de fer et de bateaux à vapeur, c. 146, art. 368
 - choses attachées au sol, ou aux bâtiments, c. 146, art. 372
 - choses mobilières, c. 146, art. 344
 - choses non spécifiées, c. 146, art. 386
 - clôtures, barrières, etc., c. 146, art. 372, 377
 - documents
 - d'élection, c. 146, art. 361
 - judiciaires ou officiels, c. 146, art. 363
 - électricité, c. 146, art. 351
 - épaves, c. 146, art. 383
 - fabrication, marchandises en voie de, c. 146, art. 388

Criminelle, loi—Suite**vol (theft)—Suite**

de

- huîtres, c. 146, art. 346, 371
- lettres à la poste, c. 146, art. 364, 365
- marchandises en voie de fabrication, c. 146, art. 388
- minéraux, c. 146, art. 378
- minéraux des mines, c. 146, art. 378
- objets transmissibles par la poste, autres que les lettres, c. 146, art. 366
- plantes, c. 146, art. 375, 376
- testament, c. 146, art. 361
- titres, c. 146, art. 362
- valeur de plus de \$200, c. 146, art. 387
- d'une gare ou d'une voiture de chemin de fer, c. 146, art. 384
 - sur la personne, c. 146, art. 379
 - une maison d'habitation, c. 146, art. 380
 - un navire, c. 146, art. 382 (a)
 - un quai, c. 146, art. 382 (b)
 - un récipient fermé à clef, c. 146, art. 381
 - un tombeau de sauvage, c. 146, art. 385
- importer des objets volés, c. 146, art. 398
- infractions qui ressemblent au vol
 - bétail
 - effacer les marques qu'il porte, c. 146, art. 392 (c)
 - s'emparer de, égaré, c. 146, art. 392
 - bois en dérive, en prendre et en effacer les marques, c. 146, art. 394
 - cachette frauduleuse, c. 146, art. 397
 - destruction de titres, c. 146, art. 396
 - disposition frauduleuse de matériaux, c. 146, art. 389
 - fiduciaire frauduleux, c. 146, art. 390
 - fonctionnaire public qui refuse de remettre des biens, c. 146, art. 391
 - outils, disposition frauduleuse, c. 146, art. 389
 - pigeons ou colombes, prendre ou tuer des, c. 146, art. 393
- par un agent, c. 146, art. 348 (1)
 - co-associés de mine, c. 146, art. 353
 - commis, c. 146, art. 359 (a)
 - commis de banque, c. 146, art. 359 (b)
 - conversion frauduleuse, c. 146, art. 355
 - dépositaire, c. 146, art. 357, 358
 - femme, de son mari, s'ils vivent séparés, c. 146, art. 354
 - fonctionnaire municipal, c. 146, art. 359 (c)
 - fonctionnaire public, c. 146, art. 359 (c)
 - locataire, c. 146, art. 360
 - logeur, c. 146, art. 360
 - mari, de sa femme, s'ils vivent séparés, c. 146, art. 354
 - mauvais emploi du produit, c. 146, art. 357, 358
 - personne tenue de rendre compte, c. 146, art. 355, 358
 - propriétaire, c. 146, art. 352
 - serviteur, c. 146, art. 359 (a)
 - mauvais emploi de fourrage n'est pas un vol, c. 146, art. 348 (2)

Criminelle, loi—Suite**vol (theft)—Suite**

récompense

- offrir une, avec immunité pour le voleur, c. 146, art. 183
- prescription des actions, c. 146, art. 1140 (1 d)
- prendre une, ou prétendre recouvrer un bien, c. 146, art. 182

vol avec violence (robbery)

- à main armée, c. 146, art. 446
- attaque avec intention de voler, c. 146, art. 448
 - en armes ou en compagnie d'un autre, c. 146, art. 446 (b, c)
- avec violence, c. 146, art. 446 (a)
- définition, c. 146, art. 445
- en compagnie, c. 146, art. 446 (b)
- poste, arrêter la, avec intention de vol, c. 146, art. 449
- punition, c. 146, art. 447

volés, objets

- annoncer une récompense et l'immunité pour la restitution des, c. 146, art. 183
- poursuite du propriétaire du journal pour avoir, c. 146, art. 1140 (1 d)
- apporter au Canada des, c. 164, art. 398
- reçel. *Voir* **reçel d'objets volés**
- restitution d', c. 146, art. 1050

Yukon, territoire du

- application de la loi criminelle au, c. 146, art. 9

Criminels fugitifs

- application des dispositions, c. 154, art. 3-6
- arrestation des criminels, c. 154, art. 7
 - mandat pour, c. 154, art. 7 (2)
 - provisoire, c. 154, art. 9
 - visa du, c. 154, art. 8
 - rapport du, au gouverneur général, c. 154, art. 10
- cautionnement
 - acceptation de, par le magistrat, c. 154, art. 11
 - libération sur, par la cour, c. 154, art. 17
- contrevenants auxquels les dispositions s'appliquent, c. 154, art. 5
- cour, définition, c. 154, art. 2 (c)
- définitions, c. 154, art. 2
- déposition, définition, c. 154, art. 2 (b)
- état étranger, fugitif d'un. *Voir* **Extradition**
- fugitif, définition, c. 154, art. 2 (d)
- habeas corpus
 - demande d'un bref d', c. 154, art. 13
- incarcération, c. 154, art. 12
 - droits du fugitif, c. 154, art. 13
 - rapport au gouverneur général, c. 154, art. 12
- infractions
 - commises avant une certaine date, c. 154, art. 6
 - qui ne sont pas des infractions au sens de la loi du Canada, c. 154, art. 4
- juge en chambre, pouvoirs du, c. 154, art. 20